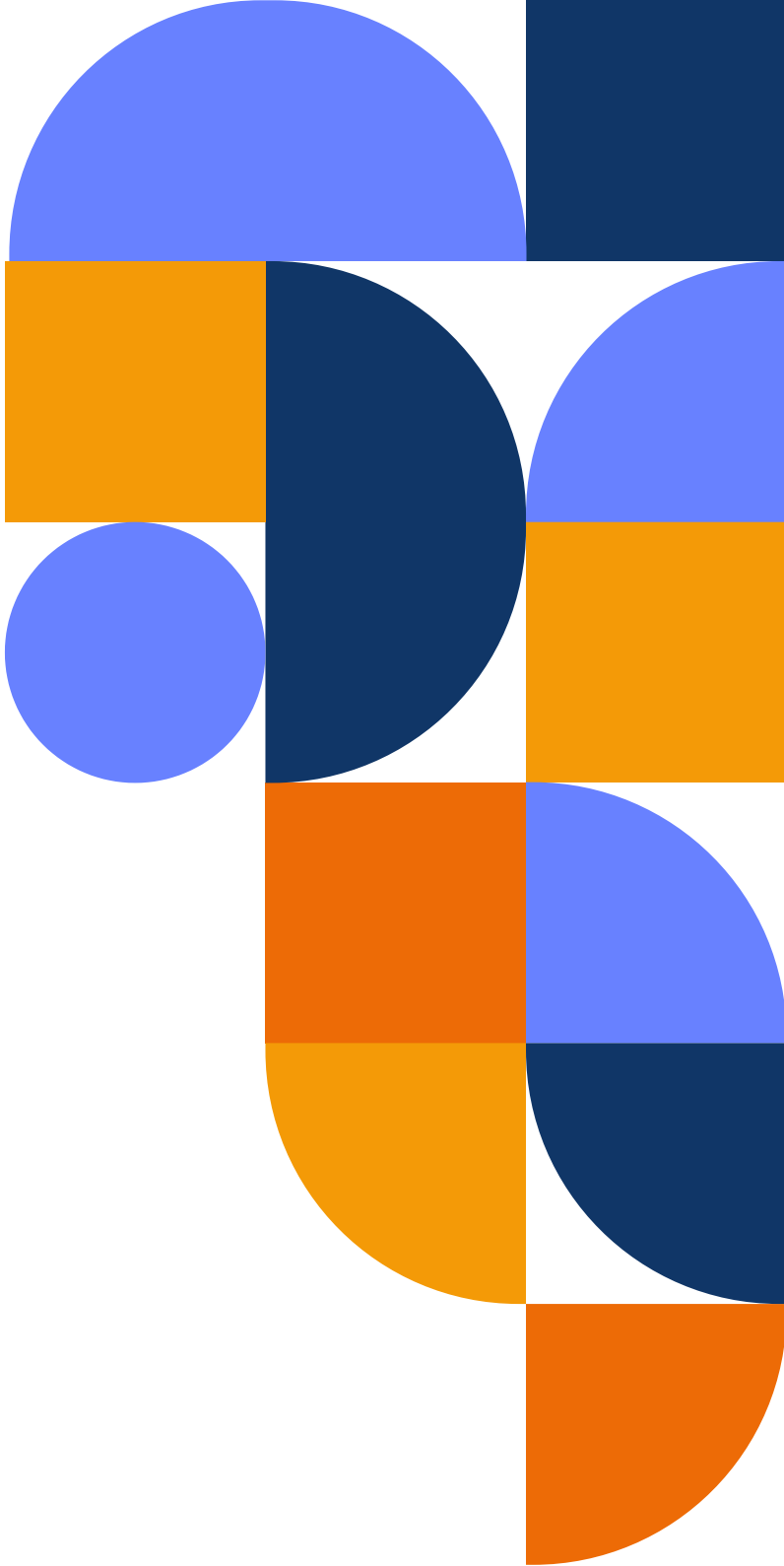
apcars

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



GLOSSAIRE

AEMO	Action éducative en milieu ouvert
AGT	Accompagnement global tripartite
ALT	Allocation logement temporaire
APVC	Auteur présumé de violences conjugales
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASI	Accompagnement social individualisé
BAR	Bracelet anti-rapprochement
BAV	Bureau d'aide aux victimes
CD	Centre de détention
CDAD	Conseil départemental de l'accès au droit
CER	Contrat d'engagement réciproque
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CI	Comparution immédiate
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CIP	Chargé d'insertion professionnelle
CJ	Conntrôle judiciaire
CJPP	Contrôle judiciaire avec placement probatoire
CJSE	Contrôle judiciaire socio-éducatif
CLSPDR	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation
CMP	Centre médico-psycho-pédagogique
COMVIF	Commission des violences intra-familiales
COPJ	Convocation par officier de police judiciaire
CP	Centre pénitentiaire
CPCA	Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales
CPIP	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CPP	Code de procédure pénale
CPV/CPPV	Convocation par procès-verbal
CPVCJ	Convocation par procès-verbal avec placement sous contrôle judiciaire
CRIAVS	Centre ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles
CRPC	Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DARAE	Dispositif d'accompagnement et de remobilisation vers l'activité et l'emploi
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDETS	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
DDSE	Détention à domicile sous surveillance électronique
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DPR	Délégué du procureur de la République
DPIP	Directeur ou directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DTPJJ	Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
ENM	Ecole nationale de la magistrature
ENPJJ	Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse
EP	Enquête de personnalité
ESR	Enquête sociale renforcée
ETP	Équivalent Temps Plein
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
GAPP	Groupe d'analyse des pratiques professionnelles
IAE	Insertion par l'activité économique
JAF	Juge aux affaires familiales
JAP	Juge de l'application des peines
JEX	Juge de l'exécution
JLD	Juge des libertés et de la détention
JR	Justice restaurative
JRP	Justice résolutive des problèmes
LC	Libération conditionnelle
LPJ	Loi de programmation de la justice
MDPAAD	Magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit
MJD	Maison de la justice et du droit
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives
PE	Placement extérieur
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PVC	Procès-verbal de carence
QLCO	Quartier de lutte contre la criminalité organisée
RCV	Rencontre condamné-victime
RSA	Revenu de solidarité active
RRH	Responsable des ressources humaines
SAS	Structure d'accompagnement à la sortie
SDAV	Schéma départemental d'aide aux victimes
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SMPR	Service médico-psychologique régional
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SREP	Service régional d'enquêtes de personnalité
SRJR	Service régional de justice restaurative
TI	Travailleur(euse) indépendant(e)
TJ	Tribunal judiciaire
TTR	Traitement en temps réel
VAD	Visites à domicile
VC	Violences conjugales
VIF	Violences intra-familiale

SOMMAIRE

4 **RAPPORT MORAL**
7 **ORGANISATION TERRITORIALE DE L'APCARS**
8 **ORGANIGRAMME 2026**
9 **L'APCARS EN 2025**

10 **LES ACTIVITÉS JUSTICE**
11 L'Enquête Sociale Renforcée
15 L'Enquête de Personnalité
21 Le Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif
24 Les stages de sensibilisation et responsabilisation
26 Le Bureau d'Aide aux Victimes
23 La Justice Résolutive de Problèmes
31 Le dispositif pénal et éducatif spécifique à destination des mineurs auteurs d'infractions de trafic de stupéfiants de faible intensité
35 Le Centre de Prise en charge pour les auteurs de violences conjugales

37 **LE SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE**
38 La Justice Restaurative

41 **LES ACTIVITÉS INSERTION**
42 Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
51 Le lieu d'accueil RSA
54 Le relais RSA Baumettes et Luynes

56 **LES ACTUALITÉS & ÉVOLUTIONS DE L'APCARS**
57 Bilan financier
58 Communication et presse
61 Le conseil d'administration de l'APCARS

62 **NOS PARTENAIRES**
63 **CONTACTER L'APCARS**

RAPPORT MORAL



La fin de l'année 2025 est marquée par un retournement des politiques judiciaires mises en place au cours des dernières années et une grave remise en cause du modèle associatif dans le domaine socio-judiciaire. Les États Généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP), convoqués en juin 2025 par le Garde des Sceaux, ont conclu que les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP), qui dépendent de l'Administration Pénitentiaire (AP), devaient purement et simplement reprendre les ESR, réalisés à hauteur de 90% par le secteur associatif. Une expérimentation devait rapidement se mettre en place en fin d'année 2025, mais elle a été différée à plusieurs reprises. Cela témoigne d'une décision hâtive, relativement décorrélée des contraintes opérationnels et quotidiennes de la réalisation de ces enquêtes.

Par ailleurs, début 2026, avec effet immédiat, la Loi de Programmation de la Justice (LPJ) de 2019, qui visait à moderniser, renforcer l'efficacité de la justice, se voit amputée du caractère obligatoire des Enquêtes Sociales Renforcées (ESR) qui est supprimé dans plusieurs procédures : audiences devant un juge qui sont différées dans le temps (quelques semaines ou mois), appelées Convocation par Procès-Verbal (CPV); pour les personnes convoquées à un audience ultérieure, mais placées sous contrôle judiciaire (CPV-CJ) ; dans le cas des procédures de Comparution avec Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), sans demande de peine d'emprisonnement immédiate, procédures de plus en plus nombreuses, dans lesquelles le prévenu reconnaît les faits, après quoi le procureur propose une peine validée par le juge. Le champ des ESR ne sera désormais obligatoire que dans environ 60% des cas.

Quant aux CJSE (Contrôle Judiciaire Socio-Éducatif), la baisse très conséquente du nombre de mesures indique un recours accru à la détention, alors que nos prisons sont surchargées et que la politique en place privilégie le recours autant que possible à des mesures d'alternatives à la détention.

Enfin, nous constatons également une baisse notable des moyens des Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA), créés dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre les violences conjugales (impulsée par le Grenelle des violences conjugales), et des moyens trop limités alloués à la JR (Justice Restaurative) dont le recours est inscrit dans la loi de 2014 comme pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction, et qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi.

Si ces événements extérieurs à l'APCARS n'impactent, ni notre activité ni nos résultats financiers en 2025, ils vont être déterminant pour les prochaines années.

En effet, l'APCARS réalise plus d'un quart (près de 30.000 en 2025) des Enquêtes Sociales Renforcées (ESR) effectuées en France, en sus des Enquêtes de Personnalité (EP), de la Justice Restaurative (JR), de la Justice Résolutive des Problèmes (JRP), du Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (CJSE), de l'Aide aux Victimes (AV), des stages pour auteurs de violence conjugale, usagers de stupéfiants ou d'achat d'actes sexuels, des stages de citoyenneté, de parentalité et des stages pour auteurs de violences sexistes et sexuelles. Un Pôle Insertion conséquent est le pendant de ce Pôle Judiciaire à travers deux Centres d'Hébergement et de Réhabilitation Sociales (CHRS) qui assurent la prise en charge de publics sortants de prison pour aider à leur réinsertion et la décohabitation d'auteurs de violence conjugale, avec dans les deux cas l'objectif de favoriser la réinsertion et réduire la récidive.

Au regard de notre activité et des qualités d'interactions avec nos juridictions, la réduction du champ d'application des ESR et le projet de transfert des ESR au SPIP est choquant tant sur la méthode, que sur les objectifs et sur le manque de considération apporté aux associations qui se retrouvent menacées dans leur survie. Il n'y a eu, dans le cadre des EGIP, aucune concertation ni avec les associations, ni avec notre fédération Citoyens & Justice. Par ailleurs, le caractère non obligatoire des ESR est passé subrepticement dans un cavalier budgétaire de la Loi de Finance 2026. Quant aux objectifs, il ne s'agit pas de mieux rendre la justice, ni de mieux prendre en compte le justiciable (aucune réelle étude d'impact n'a d'ailleurs été réalisée), mais essentiellement de réduire les frais de justice, sans certitude que cet objectif soit atteint. Les EGIP envisagent que cette reprise par les SPIP permettrait de réduire le temps d'exécution de la peine (ce qui normalement ne pose pas problème quand les SPIP communiquent bien avec les associations avant la réalisation des ESR) et de renforcer le rôle des SPIP dans la définition de la peine avec une peine de probation unique, mais cette idée vient heurter les prérogatives du juge qui se ferait ainsi dessaisir de sa capacité à définir la peine et conduirait à réduire le rôle des Juges d'Application des Peines (JAP).

Pourquoi donc remettre en cause le partenariat unique entre les juridictions et les associations, acteurs de terrain qui connaissent les réalités locales, qui font preuve de grande flexibilité, d'adaptation, de réactivité, ce que les services publics peinent souvent à faire ? Il apparaît que les présidents des tribunaux et les procureurs dans les grandes juridictions sont très satisfaits du travail réalisé par les associations, actives toute l'année sept jours sur sept, de tôt le matin à tard dans la journée. De plus, l'idée d'une reprise des ESR par les SPIP ne fait pas l'unanimité, ni chez les SPIP, qui luttent déjà pour avoir suffisamment de moyens afin de suivre leurs publics sous-main de justice, ni parmi les procureurs généraux et présidents des juridictions au sujet du caractère non-obligatoire des ESR.

RAPPORT MORAL

Pour finir, nous nageons en pleine contradiction sur plusieurs plans. En effet, en contradiction avec l'un des principes fondamentaux de notre droit, celui de l'individualisation des peines (et que la République a honoré en 2025 avec l'entrée au Panthéon de Robert Badinter), le risque est donc de proposer une peine basée sur le dossier pénal constitué des faits et des antécédents, souvent décidée dans l'urgence, mais sans véritable connaissance du contexte de vie du prévenu, sans connaître sa situation personnelle, familiale, sociale, sans savoir s'il a un emploi, un logement, une famille, des enfants à charge, s'il souffre de problèmes de santé, d'addiction, d'isolement, de grande précarité, etc.

Par ailleurs, alors que les alternatives à la détention sont essentielles, les mesures proposées favorisent le tout répressif. Les économies souhaitées pourraient offrir des réductions de coûts à court terme, mais des hausses de coûts à long terme, avec moins d'ESR réalisées, moins de CJSE, des CPCA sous-dotés et une incapacité des SPIP de réaliser toutes les ESR puisqu'il faudrait recruter près de 700 Conseillers d'Insertion et de Probation (CIP), en raison d'une standardisation des peines ; avec des juges qui auront moins d'information pour personnaliser leurs décisions, un risque accru d' augmentation de la récidive, car moins d'accompagnement social et donc davantage de réincarcérations, et une surcharge encore accrue de nos prisons, car sans alternatives, la détention devenant la solution par défaut, même pour les petits délits.

Enfin, alors que les mesures proposées menacent gravement la survie des associations, le Garde des Sceaux se repose complètement sur les associations pour l'aide aux victimes à la suite de la création d'une Délégation des Usagers et des Victimes au ministère de la Justice et par une circulaire d'octobre 2025 qui consacre et renforce l'accompagnement pluridisciplinaire réalisé par les associations. Mais au-delà de cette contradiction, de ce deux poids deux mesures, une autre contradiction grave est que la moitié des associations d'aide aux victimes disposent d'un pôle judicaire important avec la réalisation des ESR, et vont avoir des difficultés à répondre aux nouvelles orientations de l'aide aux victimes.

Ces évolutions sont très dommageables pour l'APCARS, qui avait relancé en 2025 une belle dynamique, sous l'égide de son nouveau directeur arrivé à mi-2024, soutenu par la création d'un comité de direction et, au niveau de la gouvernance, par un conseil d'administration et un bureau renforcés. En effet, l'année 2025 a vu l'arrivée de sept nouveaux administrateurs aux parcours professionnels éprouvés et diversifiés (ex-procureur générale, ex-magistrate déléguée à la politique associative, directrice en conseil de fusions et acquisitions, directrice administrative et financière d'un groupe de logistique, gérant d'une société de conseil et visiteur de prison, ex-DRH d'une grande banque, avocat fiscaliste) pour un total d'administrateurs porté à 20. Le bureau quant à lui s'est renouvelé pour plus de la moitié. L'APCARS s'est également restructurée avec la création d'un Pôle Judiciaire, couvrant les activités justice de l'Ile-de-France et de Marseille, avec une responsable basée à Paris, et un Pôle Insertion (ex-pôle social), couvrant nos CHRS de Paris et Marseille et notre lieu d'accueil RSA et relais RSA en détention (à Marseille), avec une responsable basée à Marseille. Cette nouvelle gouvernance a pu aller à la rencontre de l'ensemble des salariés de l'APCARS en fin d'année 2025 en renouant, dans un format plus dynamique, avec les rencontres administrateurs-salariés à Paris et à Marseille. Ce moment de partage, de débat, et de convivialité, me donne la certitude de la compétence et de la richesse du corps social de l'APCARS, engagé pleinement dans ses missions au sein de notre Pôle Insertion et de notre Pôle Justice.

Concernant notre Pôle Insertion, il convient d'abord de souligner l'atmosphère très tendue au sein des établissements pénitentiaires , comme elle l'a rarement été. Par exemple pour le ressort de la cour d'appel de Paris, le taux moyen d'occupation des établissements pénitentiaires s'élève à près de 160 %, sachant qu'il y a 30 % des détenus qui sont en détention provisoire, et qui ne peuvent par conséquent faire l'objet d'aménagements de peine, car ils sont en attente de leur procès. Dans ce contexte, notre Pôle Insertion s'est renforcé en 2025 grâce au développement des mesures de soutien auprès de nos usagers des CHRS et au fait d'avoir pérennisé 10 places de CHRS avec la transformation de 10 places Allocations de Logement Temporaire (ALT), en places CHRS définitives, qui sont donc passées de 165 à 175 places (130 à Paris et 45 à Marseille). Un effort a été fait pour poursuivre l'action de formation de nos salariés (par exemple l'approche systémique de gestion des situations complexes), renforcer les procédures internes et la gestion des risques (notamment pour faire face aux cas difficiles) et tisser des partenariats pour soutenir et orienter les hébergés présentant des fragilités psychiques. A ce titre une convention a été signée avec le GHU/Saint Anne pour faciliter la prise en charge en santé mentale de nos résidents. Par ailleurs, de nombreuses initiatives ont été lancées pour renforcer le lien social des résidents et l'amélioration de leurs pratiques de soins, de santé, d'hygiène de vie, des groupes de parole pour auteurs de violences conjugales, le renforcement de l'atelier de soutien à la parentalité, le développement des entretiens psychologiques. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que nous constatons une dégradation de la santé physique et mentale de nos usagers.

Quant au Pôle Judiciaire, au-delà de l'activité des ESR, toujours soutenue, nous avons engagé plusieurs initiatives. Le service Justice Restaurative s'est considérablement renforcé et a réalisé le plus grand nombre de mesures de JR en France en 2025. 114 personnes ont été accompagnées dans le cadre de mesures de JR, en hausse de plus de 20% par rapport à 2024, avec deux inflexions importantes : moins d'actions collectives (pour faire face à l'accroissement des démarches restauratives) et plus d'actions en faveur des jeunes et des mineurs (par exemple, mise en place de groupes de parole à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (rixes) ou du harcèlement) et ce, grâce à de nouveaux partenariats. Nous continuons de renforcer notre activité de stages, avec l'ouverture à Paris de stages pour auteurs de violences conjugales, à Marseille de stages sur les violences sexistes et sexuelles et la préparation d'une

RAPPORT MORAL

partie de l'animation de ces stages par des salariés de l'APCARS. En concertation avec les juridictions, le développement des stages s'inscrira également dans le cadre des orientations actuelles de politique pénale concernent le narcotrafic, les violences envers les femmes et les enfants, la pédocriminalité sur internet, et récemment les agressions sexuelles dans le cadre périscolaire.

L'année 2025 a vraiment consacré le démarrage de la Justice Résolutive des Problèmes (JRP). Plus de quarante personnes ont été prises en charge à Marseille avec l'APCARS qui intervient comme coordinateur de parcours (une sorte de super coach) autour d'une équipe de professionnels du tribunal judiciaire impliqués pour accompagner la personne vers une maitrise de ses consommations ou de ses comportements addictifs, afin d'éviter de nouveaux passages à l'acte. Un autre projet financé par la ville de Marseille nous a permis d'accompagner des mineurs primo-délinquants impliqués dans le trafic de stupéfiants et suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre d'une réparation pénale.

Enfin, à l'instar de ce qui est arrivé aux PAD (Points d'Accès aux Droits – en détention) en 2024, l'APCARS s'est résignée en 2025 à fermer l'antenne marseillaise du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales) qu'elle gérait et dont le budget avait été fortement revu à la baisse, préférant continuer de s'investir dans la prise en charge et la décohabitation des auteurs en attente de leur jugement.

Nous noterons également que le nombre d'enquêtes de personnalité en Ile-de-France a connu un bond spectaculaire (en hausse de plus d'un tiers) sous l'impulsion d'une nouvelle cheffe de service, ce qui a permis de rattraper un retard d'activité conséquent accumulé en 2024. En revanche, notre activité de Contrôle Judiciaire sur Créteil a subi une chute brutale de près de 30%, sous l'impulsion de décisions favorisant l'incarcération, tandis que l'activité restait stable à Marseille.

Les résultats financiers de l'année 2025 sont en nette amélioration par rapport à 2024, et ne sont plus déficitaires. Mais ils marquent de très fortes disparités. Même si les activités ESR restent rentables, elles compensent à peine les activités fortement déficitaires des EP, et ce, en dépit d'une nette amélioration des EP qui n'ont pas été revalorisées depuis 2004, et l'aide aux victimes et la JR restent très sous-dotées. Par ailleurs, les difficultés à trouver des hébergement abordables (studios ou chambres d'hôtel), en raison d'une inflation des prix, maintiennent les résultats du Pôle Insertion dans le rouge.

Au final, en dépit des énormes difficultés potentielles qui s'annoncent sur le Pôle Justice, les équipes de l'APCARS, avec tout leur entrain, leur professionnalisme et leur engagement, portent haut les valeurs du secteur socio-judiciaire et de l'APCARS et restent motivées par tous les projets en cours, tant dans le domaine de la justice restaurative, de la justice résolutive des problèmes et des nouveaux stages, que dans une prise en charge plus exhaustive et complète des publics de nos CHRS, de plus en plus fragilisés et pour lesquels nous avons renforcé notre capacité d'hébergement. L'APCARS a continué en 2025, et s'efforcera encore en 2026, de promouvoir l'approfondissement de ses activités, le renforcement des pratiques professionnelles de ses salariés, le développement des partenariats et bien évidemment de maintenir ce lien si fort que l'APCARS a su tisser avec ses prescripteurs de la justice et les acteurs locaux.

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

ORGANISATION TERRRITORIALE

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS

SIÈGE SOCIAL

SERVICE D'ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ - 75
Tribunal de commerce

SERVICE D'ENQUÊTE SOCIALE RENFORCÉE - 75
Tribunal de Paris

SERVICE STAGES - 75

CHRS BELLEVILLE

SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE

BOBIGNY

SERVICE D'ENQUÊTE SOCIALE RENFORCÉE - 93
Tribunal de Bobigny

CRÉTEIL

SERVICE D'ENQUÊTE SOCIALE RENFORCÉE - 94
Tribunal de Créteil

SERVICE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE - 94
Tribunal de Créteil

SERVICE STAGES - 94

BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES
Tribunal de Créteil

BOUCHES-DU-RHÔNE

MARSEILLE

SERVICE JUSTICE
Enquête Sociale Renforcée
Enquête de Personnalité
Contrôle Judiciaire
Stages
Justice Résolutive de Problèmes

SERVICE RSA

SERVICE EMPLOI

CHRS ATHÈNES

CPCA

ORGANIGRAMME 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
André ZERVUDACHI

Directeur Général
Thomas GERMAIN

DAF
Directrice
Audrey LAUMONIER

RH
Responsable
Morgane BELHADJ

COMM
Chargée de comm
Lucie VAN DE VELDE

JR
Coordinateur
Ugo PICARD

ACTIVITÉS JUSTICE
Directrice du pôle
Julie BRÉMENT

ÎLE-DE-FRANCE

SERVICE EP & STAGES
Cheffe de service
Marine DORSO

PARIS

SERVICE ESR 75
Cheffe de service
Céline LIABEUF

BOBIGNY

SERVICE ESR 93
Cheffe de service
Mallory LAVIE

CRÉTEIL

SERVICE CJ & ESR 94
Cheffe de service
Audrey CAUDRON

BAV
Cheffe de service
Anne BENINI

MARSEILLE

SERVICE JUSTICE 13
Cheffe de service
Alexandra BUI

DISPOSITIF JRP
Coordinatrice
Giovana POPPA

ACTIVITÉS INSERTION
Directrice du pôle
Clémentine COIFFIER-POUZOL

PARIS

CHRS BELLEVILLE
Chef de service
Marc BOITEL

MARSEILLE

CHRS ATHÈNES
Cheffe de service
Naoual ZEYDAN

SERVICE RSA
Chef de service
Denis ELIEDITCOSAQUE

DAF : Direction Administrative et Financière
RH : Ressources Humaines
JR : Justice restaurative
EP : Enquête de Personnalité
ESR : Enquête Sociale Renforcée
CJ : Contrôle Judiciaire
BAV : Bureau d'Aide aux Victimes
JRP : Justice Résolutive de Problèmes
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
RSA : Revenu de Solidarité Active

L'APCARS EN 2025

LES ACTIVITÉS JUSTICE

32 261
ENQUÊTES SOCIALES RENFORCÉES CONFIÉES

1068
ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ CONFIÉES

1127
CONTRÔLES JUDICIAIRES SOCIO-ÉDUCATIFS CONFIÉS

1923
STAGIAIRES REÇUS, TOUS STAGES CONFONDUS

7073
VICTIMES EN LIEN AVEC LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

LA JUSTICE RESTAURATIVE

732
PERSONNES EN LIEN AVEC LE SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE

LES ACTIVITÉS INSERTION

304
PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR NOS CHRS

60 152
NUITÉES PRISES EN CHARGE PAR NOS CHRS

949
PERSONNES EN LIEN AVEC LE SERVICE RSA

LES ACTIVITÉS JUSTICE
DE L'APCARS EN 2025

Créée en 1980, L'APCARS est une association socio-judiciaire partenaire de la Justice, intervenant auprès des personnes concernées par une procédure pénale — prévenus, personnes condamnées ou sortant de détention — ainsi que des victimes d'infractions.

Son action vise principalement à favoriser la réinsertion sociale et professionnelle, à prévenir la récidive et à améliorer la réponse pénale grâce des mesures d'investigations permettant l'individualisation de la peine, ainsi que des mesures d'accompagnements renforcés et individualisés.

Engagée également dans l'aide aux victimes et la justice restaurative, l'APCARS contribue à construire des parcours responsabilisants et à renforcer les liens entre justice et société dans une perspective plus humaine et durable.

FAITS MARQUANTS :

- Structuration d'un pôle "activités justice" regroupant les activités socio-judiciaires et d'aide aux victimes.
- Arrêt du portage de l'antenne CPCA des Bouches-du-Rhône au 31 décembre 2025.

ÉVOLUTIONS DES SERVICES :

- Nomination de Julie Brément au poste de directrice des activités justice.
- Départ de Caroline Boulan, coordinatrice du Bureau d'Aide aux Victimes et recrutement d'Anne Benini à ce poste.
- Recrutement de Giovana Poppa en tant que coordinatrice du programme de Justice Résolutive de Problèmes.
- Nomination de Céline Liabeuf au poste de cheffe de service des ESR75.

L'ENQUÊTE SOCIALE RENFORCÉE (ESR)

PARIS | BOBIGNY | CRÉTEIL | MARSEILLE

EN 2025
32 261
ESR CONFIÉES À L'APCARS (IDF & MARSEILLE)

En 1980, est adopté le premier amendement qui complète l'article 41 du CPP, encadrant la réquisition par le Procureur aux fins d'enquête sociale renforcée (ESR). Celle-ci a pour but d'éclairer les magistrats sur la situation matérielle, familiale et sociale de personnes déférées dans certains types de procédures et de profils d'âge.

DANS QUEL CADRE ?

Au fil des années et des évolutions législatives, ce cadre s'est élargi pour s'adresser à toute personne déférée et apporter des informations plus complètes, tant sur leur situation générale que sur la faisabilité de certaines peines. L'Enquête Sociale Rapide, devenue Enquête Sociale Renforcée, est désormais obligatoire pour toute personne déférée, quel que soit l'âge des personnes dans le cadre des :

- Comparutions Immédiates et Comparutions Préalables (CI/CP)
- Comparutions à délai différé (CDD)
- Comparutions par Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC)
- Convocations par Procès-Verbal assorti ou non d'un Contrôle Judiciaire (CPPV avec ou sans CJ)
- Ouvertures d'Informations Judiciaires et des Commissions Rogatoires, avant toute réquisition de détention provisoire lorsque la peine encourue n'excède pas 5 ans ou que la personne mise en cause exerce à titre exclusif l'autorité parentale sur un mineur de 15 ans (OI/CR)

Elle peut être demandée par les magistrats du Parquet (le Procureur de la République et ses substituts) comme par les magistrats du Siège (les Juges d'Instruction, les Juges des Libertés et de la Détention, les Présidents de chambre correctionnelle etc...). Tout magistrat nécessitant les informations recueillies en ESR peut en effet en requérir une.

POURQUOI ?

L'ESR est un outil d'aide à la décision pour les magistrats afin d'individualiser au mieux la peine prononcée. Depuis la LPJ, en 2019, elle permet également de vérifier la faisabilité de certaines peines ou aménagements de peines qui pourraient être prononcés ab initio. En effet, les éléments recueillis au cours des entretiens permettent aux magistrats d'avoir connaissance d'informations concrètes sur la situation globale des personnes rencontrées et de cibler leurs potentielles problématiques. Des préconisations sont émises au terme des rapports afin d'envisager une possible solution en vue d'éviter une récidive.

PROFILS ET QUALITÉS DES ENQUÊTEURS

Les enquêteurs sont principalement de formation juriste, psychologue, éducateur, travailleur social, criminologue ou sociologue.
Les enquêteurs doivent faire preuve, dans un temps restreint :

- D'une grande adaptation, eu égard aux conditions d'exercice et au rythme contraint, mais également aux profils parfois complexes des personnes rencontrées et à leurs capacités de compréhension, d'élaboration et de langage ;
- De curiosité et de connaissances à la frontière du droit, de la psychologie, du champ social et éducatif ;
- De facultés d'analyse et d'évaluation afin de pouvoir proposer une orientation adaptée.

COMMENT ?

Il est à noter que l'ESR se réalise dans un contexte particulier d'urgence pénale (traitement en temps réel/TTR), de ce fait dans un délai contraint. Pour autant, les ESR nécessitent une durée de réalisation suffisante, dans un souci de qualité et d'exigence quant aux éléments recueillis en entretien, leurs vérifications et leur bonne transmission aux magistrats.

En premier lieu, les enquêteurs rencontrent les personnes déférées au dépôt de Police, en vue de recueillir des éléments concrets sur leur récent parcours de vie, leur situation d'hébergement, familiale, professionnelle, matérielle, sociale et sanitaire.

Par la suite, les enquêteurs tentent de vérifier dans les délais impartis les informations fournies par les intéressés, en contactant leur entourage personnel, professionnel, éducatif et/ou médical, et de manière générale, tout intervenant en capacité à corroborer, préciser, ou infirmer les propos évoqués par ces derniers

Armés de l'ensemble de ces données, les enquêteurs les retranscrivent dans un formulaire dédié et s'emploient à faire émerger la dynamique singulière des personnes rencontrées et à dégager leurs points de force et de faiblesse. Enfin, l'enquête se conclue sur une série de préconisations, permettant de proposer, le cas échéant, des mesures propres à favoriser leur insertion et/ou la résolution de problématiques pouvant influer sur une potentielle récidive.



ESR « SPÉCIFIQUES »

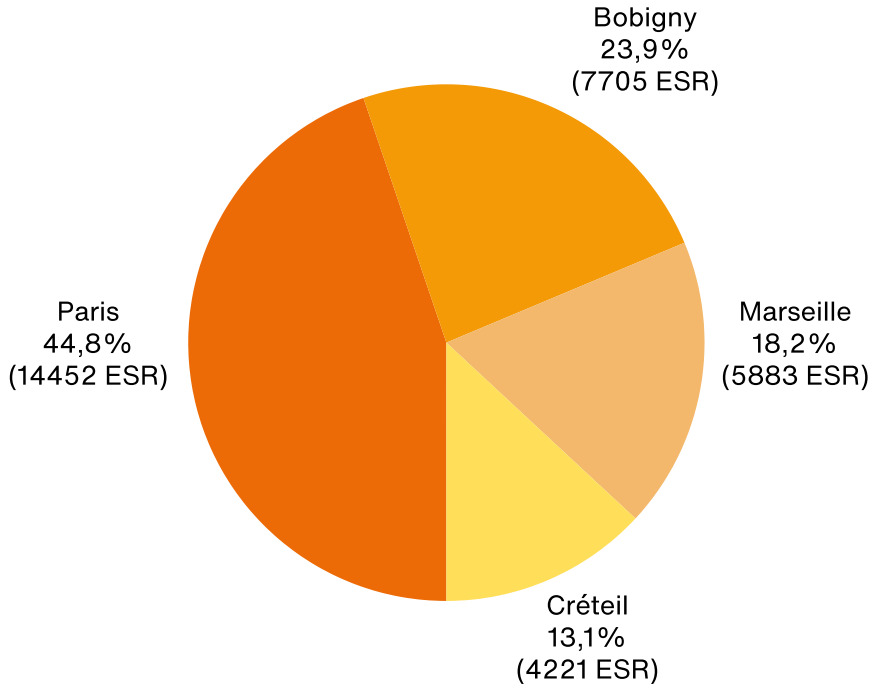
Dans le cadre de procédures ou situations particulières, nous devons parfois collecter des informations complémentaires, permettant aux magistrats de mieux appréhender ces problématiques.

Aussi, après un travail collaboratif avec la Juridiction, nous avons pu proposer une annexe spécifique dans le cadre de troubles addictifs envahissants. Nous avons pu ainsi orienter des personnes déférées souffrant d'une dépendance à un ou plusieurs toxiques, lorsque ces profils et situations le permettaient, vers un dispositif résolutif de problèmes, proposant une prise en charge pluridisciplinaire adaptée. Nous devions alors collecter au cours de l'ESR des informations plus précises sur sa problématique addictive ainsi que ses freins et ses leviers pour envisager sa potentielle intégration au dit programme dispensé par le SPIP et un CSAPA partenaire.

De même, lors d'un questionnement quant à la mise en place d'un BAR, une trame spécifique d'ESR permet de transmettre aux magistrats des éléments concrets sur le couple (auteur et victime) et leurs spécificités (lieux géographiques de domiciliation, travail, activités non professionnelles, famille, possibilité d'hébergement, enfants, mode de garde et droit de visite, mise en place de solutions alternatives du passage de bras etc...), afin que leur décision puissent prendre en compte l'ensemble des modalités de leur situation.

Au sein de la juridiction de Créteil, les ESR permettant d'évaluer la faisabilité de la mise en place d'un BAR sont réalisées parallèlement à l'action de notre Bureau d'Aide aux Victimes qui prend attache avec les victimes pour leur expliquer en quoi consiste la mesure et si elles souhaitent en bénéficier ou non. En cas de réponse positive, une évaluation victime est alors menée par un juriste et transmise à la juridiction.

BILAN 2025 PAR JURIDICTION



Proximité avec les juridictions et innovation, les deux piliers de notre ADN

ZOOM SUR | Une trame ESR spécifique aux violences conjugales

Toujours soucieux d'innover pour encore plus d'efficience, nous avons créé, en collaboration avec la juridiction marseillaise, une trame spécifique aux violences conjugales.

Cette trame permet d'analyser le contexte dans lequel s'est construit ou évolue le couple, l'existence d'un contrôle coercitif, la dynamique familiale, les modalités d'exercice de la parentalité et les conditions matérielles et éducatives entourant les enfants. Elle intègre les facteurs de vulnérabilité, la participation de chacun à l'éducation, le soutien financier en cas de séparation, l'existence d'Ordonnances encadrant les droits parentaux, ainsi que l'identification d'éventuelles fragilités chez les enfants, qu'il s'agisse de troubles, de handicaps ou de difficultés scolaires, en précisant les lieux de soins et les structures éducatives ou périscolaires fréquentées.

Dans le cadre de chaque ESR, un contact systématique est établi avec la victime potentielle. Ce contact vise à coordonner ses propositions et celles de l'auteur, notamment en ce qui concerne la récupération des effets personnels en cas d'éviction du domicile de celui-ci et l'organisation du passage de bras des enfants. Il permet également d'évaluer les risques de danger ou de mal-être pour les enfants lorsque des dysfonctionnements parentaux sont identifiés. Lorsqu'il s'agit d'une procédure de CPPV, la victime est informée de la sortie de l'intéressé afin qu'elle puisse anticiper son organisation, se faire entourer et se préparer psychologiquement.

Une attention particulière est portée à la situation d'hébergement de l'auteur lorsqu'une éviction est envisagée. Afin d'éviter tout retour vers la victime sous prétexte de recherche d'abri, plusieurs solutions sont explorées, notamment via la plateforme éviction, le CHRS APCARS ou d'autres structures d'hébergement d'urgence. Cette démarche vise à permettre à la victime de conserver son cadre de vie et ses habitudes.

Lorsque la victime n'est pas déjà accompagnée, elle est informée de l'existence d'associations susceptibles de l'aider. Avec son accord, ses coordonnées sont transmises à l'association AVAD (Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance), et les coordonnées de celle-ci lui sont également communiquées. Ce relais permet d'assurer un accompagnement continu, tant sur le plan psychologique que social et juridique.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une approche globale, articulant évaluation des risques, situation de la victime, prise en compte des besoins des enfants, gestion des conséquences matérielles de l'éviction et coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs.

L'équipe fournit également des vêtements propres aux personnes déférées arrivant peu vêtues ou avec des habits abîmés, et contacte les familles lorsque cela est possible afin de les informer, souvent après plusieurs jours sans nouvelles. Elle veille, en l'absence de médecine légale dans les geôles, et quand cela n'a pas été fait en garde-à-vue, également à la continuité des soins en recherchant les ordonnances nécessaires pour transmettre les traitements en cours, qu'il s'agisse de substituts, de traitements psychiatriques ou de pathologies chroniques comme le diabète ou les maladies cardiaques.

Par ailleurs, il arrive que des personnes libérées oublient leurs effets personnels dans les fouilles (carte bancaire, téléphone, argent). En lien avec le brigadier-chef, le service transmet leurs coordonnées afin qu'elles puissent être recontactées et récupérer leurs biens. L'ensemble de ces actions, souvent discrètes, contribue à préserver la dignité des personnes et à assurer une prise en charge humaine dans un contexte d'urgence.

L'ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ (EP)

ÎLE-DE-FRANCE | BOUCHES-DU-RHÔNE

EN 2025
1068
EP CONFIÉES À L'APCARS (IDF & MARSEILLE)

L'Enquête de Personnalité (EP) est une mesure d'investigation approfondie. Le recours à cette enquête est obligatoire dans le cadre des procédures criminelles. Si elle reste facultative dans le cadre des procédures correctionnelles, elles peuvent néanmoins être ordonnées.

DANS QUEL CADRE ET POURQUOI ?

L'enquête de personnalité est une mesure d'investigation d'aide à la prise de décision du magistrat, tant en phase d'instruction que de jugement. Acte de procédure faisant partie du dossier de personnalité, au même titre que les expertises psychologique et psychiatrique, l'enquête de personnalité a vocation à présenter une biographie de la personne objet de la mesure, sur la base du recueil de témoignages et d'informations vérifiées.

Obligatoire en matière criminelle et dans certaines procédures correctionnelles, l'enquête de personnalité participe au principe d'individualisation de la peine, principe qui découle de l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, à valeur constitutionnelle.

QUEL DÉLAI DE RÉALISATION ?

En majorité, les EP sont réalisées dans un délai de 4 à 6 mois, mais le service intervient également en urgence (moins d'un mois) pour la réalisation de certaines EP notamment à la demande des Cours d'Assises, où dans le cadre de dossiers d'instruction sur le point d'être clôturés.

La réactivité est une des priorités du service, pour pouvoir répondre au mieux aux demandes spécifiques et aux impératifs des délais de procédure.

POUR QUEL PUBLIC ?

Nous réalisons des enquêtes de personnalité auteur majeur, principalement en matière criminelle mais aussi en matière correctionnelle. Ils peuvent être libres ou en détention provisoire.

Nous réalisons également des enquêtes de personnalité victime et victime décédée.

COMMENT ?

L'enquête de personnalité repose d'abord sur un entretien avec la personne objet de la mesure (auteur ou victime) ou les proches dans le cadre d'une enquête de personnalité victime décédée, afin de retracer de manière détaillée son parcours et sa situation familiale, sociale et matérielle.

L'enquête de personnalité, si elle se base en majeure partie sur le recueil de témoignages, repose également sur un travail de vérification afin d'étayer et objectiver les informations communiquées par l'intéressé et ses proches.

Pour les auteurs, l'enquête de personnalité retrace une trajectoire de vie et met en exergue les potentialités en matière de représentation et de réinsertion, tandis que pour les victimes, elle vient éclairer l'importance du préjudice subi, tant pour la victime que pour son entourage.

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

En l'absence de formation initiale spécifique au métier d'enquêteur de personnalité, l'APCARS a construit des équipes de professionnels venus d'horizons variés : juristes, travailleurs sociaux, psychologues, criminologues... Cette pluridisciplinarité permet un enrichissement, par le travail en équipe, des connaissances de tous, mais aussi l'attribution des enquêtes de personnalité en fonction des compétences et des appétences des professionnels, contribuant ainsi à la réalisation d'enquêtes de qualité, mais aussi à l'épanouissement des salariés.

En 2025, au SREP, service francilien, on compte 28 enquêtrices au profil varié, juristes, psychologues, éducatrices spécialisées, ethnologue.

A Marseille, l'équipe est constituée de deux psychologues, une psychothérapeute, docteure en droit, cinq juristes, une sociologue, deux éducatrices spécialisées et une criminologue.

UN ENCADREMENT COMPLET

Si le travail d'enquêteur reste un travail solitaire, il se fait au sein d'une équipe soutenante et encadré par des cheffes de services, une adjointe, des référentes et des relectrices. Cet encadrement permet la réalisation d'un travail vérifié et réfléchi, mais aussi une réflexion globale permanente sur l'exercice de l'enquête de personnalité.

DES PERSONNELS FORMÉS EN CONTINU

Afin que nos professionnels continuent à gagner en compétence, l'APCARS a développé une véritable politique de formation adaptée chaque année.

En 2025, les professionnels ont pu être formés collectivement sur les enquêtes de personnalité victime, l'autorité parentale et les droits de l'enfant, mais aussi individuellement sur des thématiques relatives aux troubles psychiatriques, à l'agressivité, auprès de notre fédération, Citoyens et Justice, et d'ordre sexuel avec les CRIAVS.

NOS EFFECTIFS, NOS TERRITOIRES D'ACTION

Le service enquête de personnalité de Marseille, en 2025, c'est : douze professionnelles, pour 6.5 ETP, une cheffe de service et un secrétariat partagé, et une référente dédiée. Nous avons réalisé des enquêtes essentiellement pour la juridiction marseillaise mais aussi pour d'autres tribunaux, si les prévenus résidaient à Marseille. Nos enquêtrices se sont déplacées à Avignon, Toulon, Draguignan ou Grasse.

En Ile de France, 28 enquêtrices, pour 14,75 ETP, sont entourées d'une cheffe de service, d'une adjointe, d'une secrétaire, de six relectrices. Elles interviennent sur le ressort de la Cour d'Appel de Paris, dans les établissements pénitentiaires francilien mais également au niveau national du fait de la compétence nationale du Tribunal Judiciaire de Paris, notamment en matière de criminalité organisée, et de la création récente des Quartier de Lutte contre la Criminalité Organisée (QLCO) au sein des maisons centrales de Vendin le Vieil et Condé Sur Sarthe.

LE TÉMOIGNAGE AUX ASSISES

Les enquêteurs et enquêtrices de personnalité peuvent être appelés à témoigner lors des Assises, ce qui signifie qu'ils et elles seront entendus durant le procès dans le cadre de la présentation de leur enquête.

Le témoignage aux Assises, même après plusieurs années d'expérience, demeure un moment particulier, parfois stressant ou éprouvant ; mais il est aussi l'aboutissement d'un travail, auquel il donne tout son sens. En effet, cette expérience nous permet de prendre la mesure de l'utilisation de notre travail. Les Présidents de Cour d'Assises rappellent souvent que, pour juger, il faut comprendre ; et l'enquête de personnalité s'inscrit donc dans cette démarche de mise en sens.

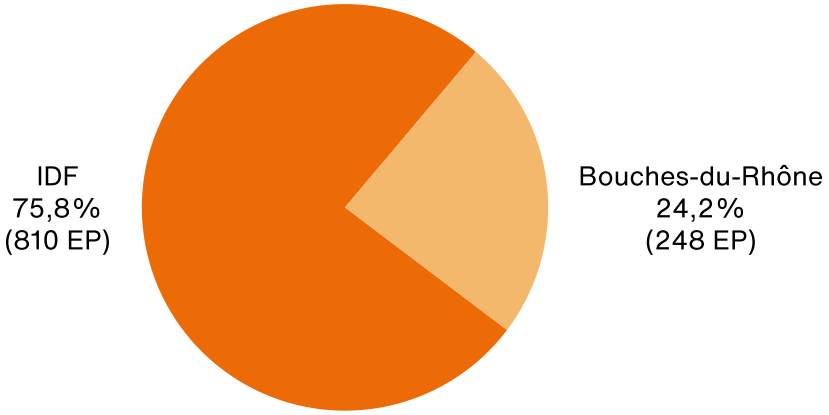
La prise de parole devant une cour n'est pas aisée et fait éprouver la crainte d'un jugement sur son propre travail. La médiatisation de certaines affaires peut amplifier ce sentiment, parce qu'il fait porter sur nous le regard et les attentes de toute la société. Dans ce contexte, nous devons aussi parvenir à nous dégager d'informations auxquelles nous n'avons pas habituellement accès et qui pourraient influencer notre impartialité. Dans d'autres cas, la situation ou les faits nous touchent plus particulièrement, et il est alors nécessaire de prendre du recul pour ne pas se laisser happer par l'émotion qu'elle suscite. Enfin, c'est parfois la personnalité du mis en cause et/ou du plaignant qui donne au témoignage une tonalité particulière : la compréhension d'une personnalité complexe devient parfois l'enjeu majeur d'un procès et l'enquête de personnalité va alors faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les questions qui émergent à la suite de notre exposé semblent quelques fois déstabilisantes, voire attaquantes ; il faut néanmoins les resituer dans la stratégie – de défense ou d'accusation – de celui qui les posent pour vivre plus sereinement les témoignages. La reformulation, l'appui sur notre écrit et sur les récits recueillis permettent, en général, de se dégager des interprétations que l'on voudrait nous prêter. Par ailleurs, le plus souvent, les interrogations de la cour témoignent surtout de la tentative de compréhension d'une situation, à laquelle l'enquête de personnalité vient apporter un éclairage parmi d'autres.

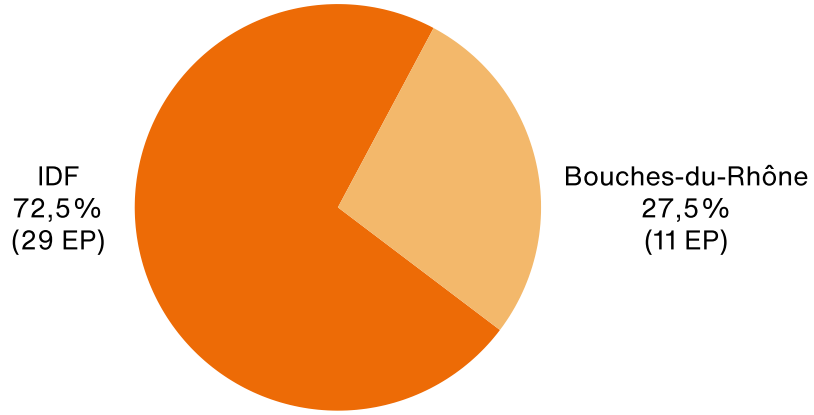
Ainsi, l'expérience du témoignage aux assises constitue un enrichissement pour notre pratique, nous faisant prendre la pleine mesure de ses enjeux. Dès lors, il devient plus facile de penser, dès la rencontre avec les interlocuteurs et la rédaction de notre rapport, à la façon dont notre enquête de personnalité sera entendue et utilisée ; et donc de proposer des écrits plus pertinents.

Cette activité d'enquête de personnalité a engendré 350 convocations aux assises ou cour criminelle en 2025, afin de témoigner de notre travail à la barre.

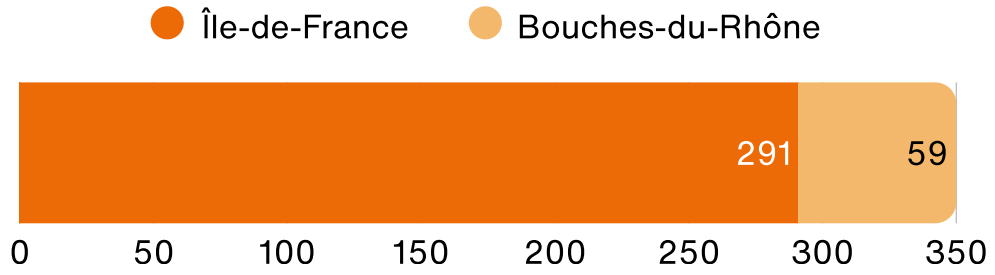
BILAN 2025 PAR JURIDICTION



TOTAL DES EP PAR TERRITOIRE



NOMBRE D'EP VICTIME PAR TERRITOIRE



TOTAL DES CONVOCATIONS POUR TÉMOIGNER AUX ASSISES PAR JURIDICATION

Enquêtes auteurs, enquêtes victimes mais une même ambition : contribuer à rendre une justice éclairée et humaine

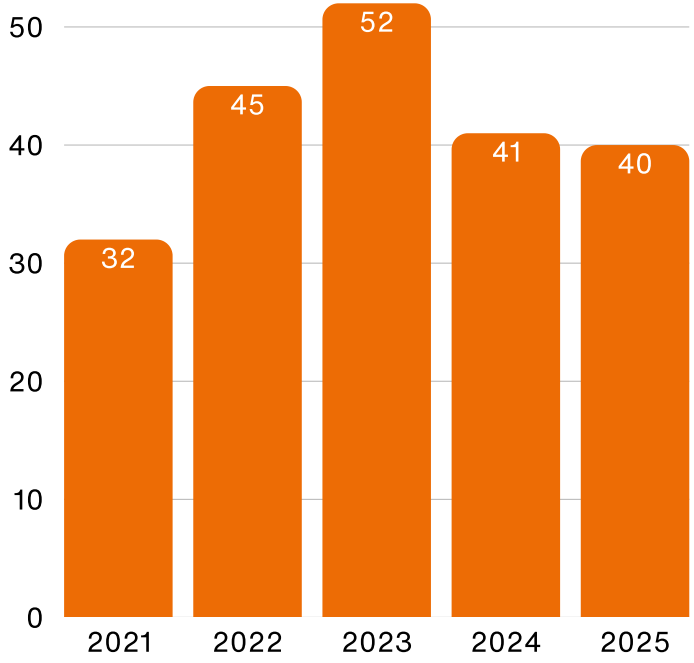
ZOOM SUR | Les EP victimes

Dans le Bouches-du-Rhône et en Île-de-France, les saisines pour les enquêtes de personnalité victime ont augmenté il y a quelques années et se stabilisent depuis deux ans. Ces enquêtes victimes sont marginales par rapport aux enquêtes auteurs qui restent prédominantes (40 mandatements en 2025, pour 1065 ordonnances concernant des auteurs).

Cet exercice inhabituel constitue un défi pour les enquêtrices. En effet, une enquête de personnalité victime, c'est souvent enquêter sur une personne décédée auprès de proches très affectés par la situation. L'objectif de ces enquêtes n'est pas le même. Il s'agit aussi de retranscrire un parcours de vie, de donner à connaître une personne, mais aussi de permettre d'aider la juridiction à évaluer le préjudice subi par la victime elle-même, si elle est en vie ou par ses proches, si elle est décédée.

En 2025, par exemple, a été jugée l'affaire dite des effondrements de la rue d'Aubagne, pour laquelle les enquêtrices de personnalité du service avaient été chargée de réaliser les enquêtes sur les huit victimes décédées. Demande rare dans un dossier correctionnel, mais qui permettait de mettre en lumière des vies brisées dans un dossier, par ailleurs, très technique.

Observant d'abord une augmentation puis une stabilisation de la demande de ces enquêtes spécifiques, le service d'EP de l'APCARS a été amené a questionner et adapter ses pratiques. C'est pourquoi la majorité l'équipe a pu être spécifiquement formée aux enquêtes de personnalité victime en 2025, par notre fédération Citoyens et Justice. En complément de cette formation, nous avons créé de nouveaux référentiels et approches pour éclairer le parcours de vie des victimes.



ÉVOLUTION DES SAISINES POUR DES EP VICTIMES

TÉMOIGNAGE | Le mot de Benoit Rousseau, Juge d'instruction à Marseille

L'enquête de personnalité, obligatoire en matière criminelle, est un acte fondamental de la procédure d'instruction prévu par l'article 81 du code de procédure pénale puisqu'elle va permettre de mieux connaître la personne susceptible d'être jugée pour une infraction ainsi que sa situation matérielle, familiale ou sociale. Ce d'autant qu'elle se substitue désormais dans la pratique des juges d'instruction à celle de l'interrogatoire et de la commission rogatoire de curriculum vitae. C'est dire si l'attente du rapport qui en est l'expression est très importante puisque croisée avec les expertises psychiatrique et psychologique, elle va permettre à la juridiction de jugement et avant elle, au magistrat instructeur, d'aborder l'ensemble des aspects de la personnalité traduite devant eux.

LE CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO-ÉDUCATIF (CJSE)

CRÉTEIL | MARSEILLE

EN 2025

1127

MESURES DE CJSE CONFIÉES À L'APCARS (CRÉTEIL & MARSEILLE)

Le Contrôle Judiciaire est une mesure alternative à la détention qui soumet la personne contrôlée à une ou plusieurs obligations. Ce suivi, tel qu'il est exercé à l'APCARS, a une visée socio-éducative grâce à un accompagnement personnalisé favorisant la réinsertion et la prévention de la récidive.

DES ÉQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

En 2025, les équipes de contrôle judiciaire de l'APCARS à Marseille et à Créteil reposent sur des collectifs pluridisciplinaires aux compétences complémentaires (juristes, travailleurs sociaux, criminologues, psychologues et sociologues). Elles ont respectivement accompagné 660 nouvelles personnes à Marseille et 467 à Créteil, dans le cadre de mesures de contrôle judiciaire.

Sur les deux sites, les professionnels bénéficient d'une politique de formation continue soutenue, centrée sur des thématiques essentielles à l'accompagnement des auteurs d'infractions : entretien motivationnel, violences conjugales et sexuelles, addictions, gestion de l'agressivité ou encore problématiques familiales. Des dynamiques de transmission interne viennent également renforcer ces compétences, notamment à Créteil où des formations interservices ont été développées.

COMMENT ?

L'accompagnement proposé repose sur des principes communs :

- un suivi renforcé en début de mesure, avec 2 à 3 rendez-vous mensuels durant les six premiers mois ;
- une prise en charge individualisée, adaptée aux besoins de la personne suivie ;
- un travail en réseau étroit avec les partenaires de droit commun (santé, insertion, logement, justice) afin de favoriser des orientations pertinentes ;
- des signalements rapides au parquet en cas de violation du contrôle judiciaire.

Au-delà de ce socle commun, chaque site développe des approches adaptées à son territoire et fait preuve d'initiatives spécifiques.

L'ACCOMPAGNEMENT À MARSEILLE

Marseille se distingue par une approche historiquement structurée et pionnière dans la prise en charge des violences conjugales. Le service a mis en place depuis plus de dix ans un accompagnement renforcé incluant notamment :

- un lien direct avec les victimes présumées en début et en fin de mesure ;
- un partenariat étroit avec l'association d'aide aux victimes AVAD ;
- des orientations vers un dispositif d'hébergement dédié aux conjoints violents ;
- une permanence psychologique assurée en lien avec la Ville ;
- une implication dans les instances partenariales locales (COMVIF) ;
- la mise en place de groupes de parole et d'ateliers spécifiques (dont des ateliers parentalité, aujourd'hui suspendus faute de financements).

Cette structuration ancienne permet au service marseillais de proposer une prise en charge globale et coordonnée, articulée autour de la prévention de la récidive et de la protection des victimes.

L'ACCOMPAGNEMENT À CRÉTEIL

Créteil, de son côté, se caractérise par une organisation favorisant une forte transversalité interne et une accessibilité accrue des dispositifs. Le lien privilégié avec le bureau d'aide aux victimes intégré facilite le partage d'information et la prise en compte globale des situations. Le service développe également :

- des permanences au sein de structures de proximité (Maison de justice et du droit) pour aller vers les publics ;
- une dynamique de formation interne innovante ;
- une permanence psychologique en interne avec une psychologue spécialisée en psychotraumatisme. Entre juin et décembre 2025, 36 personnes ont été suivies et 106 entretiens réalisés.

Par ailleurs, la création en cours d'un groupe de parole dédié aux violences au sein du couple témoigne d'une volonté d'innovation et d'adaptation continue des réponses proposées.

Prévenir les violences faites aux femmes en agissant sur les auteurs

ZOOM SUR | Un groupe de parole pour auteurs de violences conjugales

En 2015, l'équipe du service CJSE à Marseille a créé un groupe de paroles pour auteurs de violences conjugales, dans un cadre présentenciel, pendant la durée du placement sous contrôle judiciaire.

Cette volonté de proposer un accompagnement groupal plutôt qu'individuel par un thérapeute familial s'inscrit dans une logique globale d'amélioration de la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales, qui a déjà été étayée par la recherche scientifique en la matière, qui a clairement établi que ce type d'accompagnement fonctionnait mieux que la thérapie individuelle. Les groupes sont animés par un thérapeute familial.

D'abord articulé en 10 séances, l'augmentation du nombre d'auteurs poursuivis et la baisse relative des financements, nous a contraint à réduire le nombre de séances à 5, sans toutefois priver le dispositif de son sens ou de sa valeur ajoutée.

Compte tenu des contraintes propres au contrôle judiciaire, le groupe créé est un groupe ouvert, c'est-à-dire que les participants intègrent le groupe en fonction de leur date d'audience et que les membres du groupe ne sont pas toujours les mêmes.

Ce complément à l'accompagnement par le contrôleur judiciaire présente l'intérêt d'offrir un espace de paroles confidentiel, dans lequel peut émerger une parole différente sur les passages à l'acte et la violence au sein du couple, qui sera aussi traitée, réfléchie et reprise par le thérapeute et le groupe.

Les objectifs poursuivis durant les séances sont les suivants :

- prendre conscience des enjeux et des conséquences du comportement pour la victime et les enfants du couple ;
- engager une réflexion sur le passage à l'acte et les problématiques qui y sont associées ;
- travailler sur l'image de la femme et des relations Hommes/femmes ;
- ébranler les a priori et certains stéréotypes au sein du couple ;
- redonner une place à la conjointe -victime ;
- élaborer des stratégies d'évitement à la violence ;
- clarifier sa problématique personnelle (en tant qu'individu, conjoint, et père) ;
- engager une dynamique de changement propice à la non-réitération d'infractions ;
- élaborer les notions de rupture, de coupure, et la difficulté du travail de deuil. (Notions transposables à la vie de couple et aux relations à la victime) ;
- évoquer l'attachement insécure vécu lors de l'enfance (avec un couple parental souvent dysfonctionnel et/ou confronté à de la violence) et ses conséquences aujourd'hui ;
- tendre à une responsabilisation des auteurs.

En 2025, 70 séances ont eu lieu pour 164 auteurs inscrits.

Suite au succès de ce groupe de parole, il va être déployé également à Créteil.

LES STAGES DE SENSIBILISATION ET DE RESPONSABILISATION

ÎLE-DE-FRANCE | BOUCHES-DU-RHÔNE

EN 2025
1923
STAGIAIRES REÇUS
(IDF & MARSEILLE)

Les stages de sensibilisation et de responsabilisation ont été développés dans les années 2000 comme une mesure alternative aux poursuites. Aujourd'hui, ces stages peuvent être prononcés à tous les stades de la procédure, souvent comme première réponse pénale, et ont pour but de prévenir la récidive par l'éducation.

DANS QUEL CADRE ?

Les stages effectués par l'APCARS sont majoritairement prononcés dans le cadre d'alternatives aux poursuites ou de compositions pénales, même si nous constatons une augmentation de stages prononcés en peine ou dans le cadre d'obligations du contrôle judiciaire ou du sursis probatoire. Ils concernent essentiellement des primo-délinquants, qui s'acquittent intégralement du coût du stage.

LES STAGES DE L'APCARS

L'APCARS propose un total de 6 stages différents entre l'Île-de-France et les Bouches-du-Rhône :

- Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et les violences sexistes ;
- Stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels ;
- Stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants ;
- Stage de citoyenneté ;
- Stage de responsabilité parentale ;
- Stage de lutte contre le sexisme et de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes.

POURQUOI ?

L'objectif de ces mesures, souvent en première réponse pénale, est d'apporter une réponse éducative et pédagogique permettant un premier niveau de sensibilisation et de responsabilisation de la personne ayant commis une infraction.

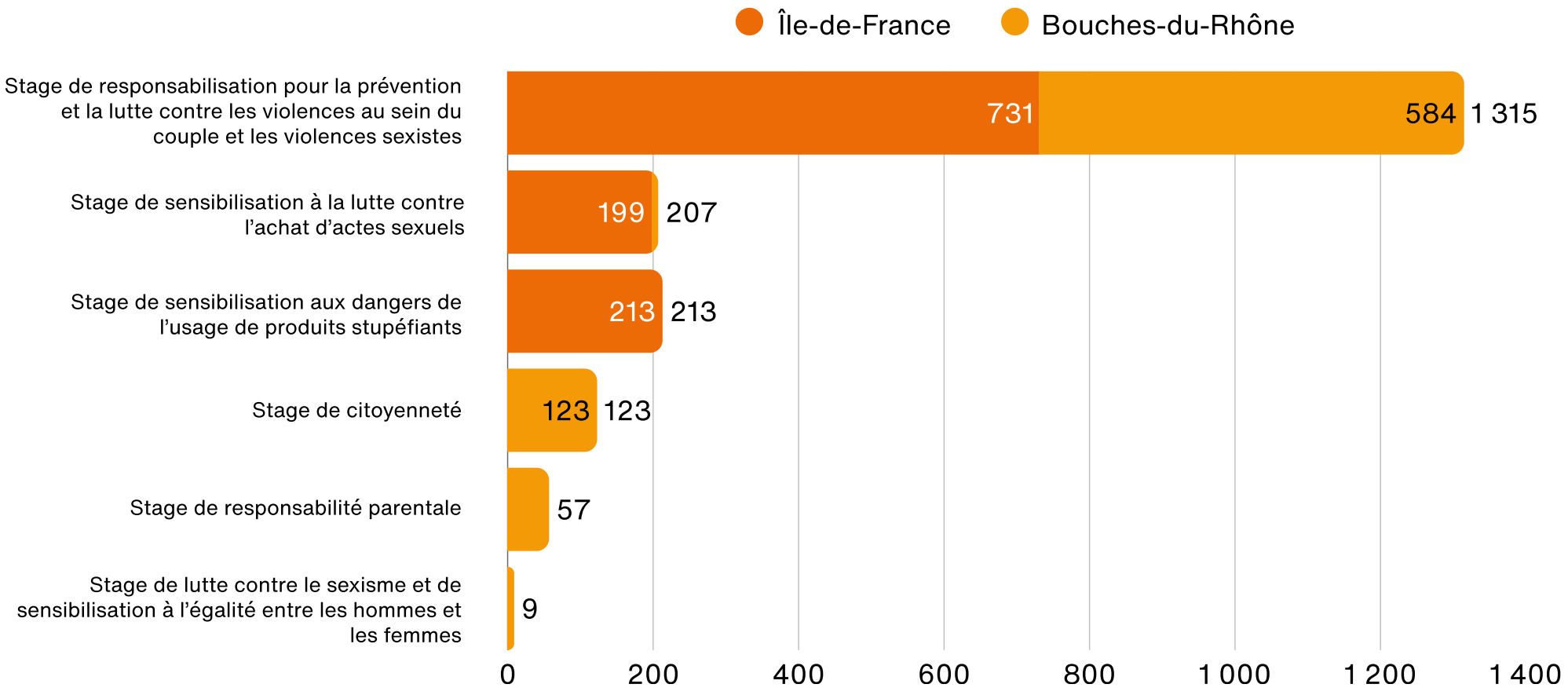
A la fin des stages, les participants remplissent un questionnaire d'évaluation, strictement anonyme. Il ressort du dépouillement de ces questionnaires que ce modèle de réponse pénale permet d'influer sur la représentation et les connaissances qu'ont les stagiaires du type de comportement délinquant visé.

Les stages sont ainsi un outil très efficace de lutte contre la récidive, notamment par la responsabilisation des auteurs, possible du fait de la dynamique de groupe spécifique à cette action et des apports de connaissances dont bénéficient les stagiaires.

Les stages sont une réponse de plus en plus utilisée par les juridictions comme réponse à des types de délinquance spécifiques. Ainsi, le nombre de stagiaires est en constante augmentation depuis la création de ces stages.

LES STAGES DE SENSIBILISATION ET DE RESPONSABILISATION

LE BILAN 2026



Ces chiffres de l'année 2025 montre un bilan nuancé, avec une forte mobilisation des magistrats sur la question des violences conjugales avec une forte saisie de ce dispositif, à la fois en alternative aux poursuites et en peine complémentaire, mais des politiques pénales plus timides sur d'autres champs comme l'achat d'actes sexuels ou la lutte contre le sexisme et la sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ces questions désormais centrales dans le débat public, nous permettrons de développer ces stages à horizon 2027.

LE BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)

CRÉTEIL

EN 2025
7372
VICTIMES ACCOMPAGNÉES PAR LE BAV

Le BAV a pour vocation d'assurer une prise en charge globale, gratuite et confidentielle des victimes d'infractions pénales, d'accidents de la circulation ainsi que de catastrophes collectives ou naturelles. Implanté au sein du tribunal judiciaire, il constitue un point d'accès direct au droit et à l'accompagnement pour des personnes souvent fragilisées par les faits qu'elles ont subis.

DANS QUEL CADRE ?

Le projet s'inscrit pleinement dans les politiques publiques nationales et locales en matière d'aide aux victimes, de prévention de la délinquance et de lutte contre les violences, notamment intrafamiliales. Il s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire solide et répond aux orientations fixées par les autorités judiciaires. À l'échelle départementale, le BAV est identifié comme un acteur structurant et un coordinateur central de l'aide aux victimes, garantissant la cohérence et la lisibilité de l'offre d'accompagnement.

Ainsi, le BAV constitue un maillon essentiel de la réponse institutionnelle apportée aux victimes. Par sa présence au sein du tribunal, son expertise et sa capacité d'intervention précoce et coordonnée, il contribue directement à l'effectivité des droits des victimes, à l'amélioration de leur prise en charge et à leur reconstruction.

Le BAV de l'APCARS est d'ailleurs adhérent à France Victimes, une fédération d'associations d'aide aux victimes, créée en 1986, sous l'impulsion de Robert Badinter. La mission de cette fédération est de promouvoir et renforcer l'aide et l'accompagnement des victimes et développer toutes mesures contribuant à améliorer leur reconnaissance. La fédération réunit 130 associations sur tout le territoire français et 1700 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux).

UNE APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE

L'action du BAV repose sur une approche pluridisciplinaire qui articule accueil, écoute, information sur les droits, soutien psychologique et accompagnement juridique et administratif. Elle vise avant tout à sécuriser le parcours des victimes dans la procédure pénale, à faciliter leurs démarches et à lutter contre le sentiment d'isolement fréquemment exprimé.

Les besoins auxquels répond le dispositif sont clairement identifiés. Les victimes sollicitent en priorité un soutien psychologique, des informations sur la procédure pénale, un accompagnement dans leurs démarches d'indemnisation et une aide concrète à la constitution de leurs dossiers (aide juridictionnelle, relations avec les assurances, requêtes en ordonnance de protection). Elles expriment également des attentes fortes en matière d'évaluation des situations à risque et de mise en place de mesures de protection adaptées. Ces besoins sont observés au quotidien à travers les sollicitations directes des usagers, mais également via les saisines du parquet, des juridictions et des partenaires locaux, tels que les services de police, les travailleurs sociaux ou les associations spécialisées.

BILAN 2025

L'activité du BAV témoigne de l'importance de ce dispositif sur le territoire. En 2025, 7372 victimes ont été accompagnées, dont une majorité de femmes et une part significative de situations liées à des atteintes aux personnes, en particulier des violences au sein du couple. Le service enregistre une proportion élevée de nouveaux contacts chaque année, illustrant son rôle d'entrée dans le parcours d'accompagnement des victimes. Après une augmentation de 13% du nombre de victimes reçues par le BAV entre 2024 et 2025, nous constatons la poursuite de ce dynamisme avec également +13% d'augmentation de la fréquentation de notre service entre le premier quadrimestre 2025 et 2026. Ainsi, les projections pour les années 2026 et 2027 confirment le maintien d'un niveau d'activité élevé, avec une estimation comprise entre 7700 et 8200 victimes accompagnées annuellement.

En 2025, le BAV a renoué et intensifié ses relations avec le pôle VIF (pôle spécialisé dans la lutte contre les violences intrafamiliales) d'un côté et le Schéma Départemental d'Aide aux Victimes de l'autre avec pour objectifs de développer l'interconnaissance et une meilleure coordination de nos missions, l'harmonisation des pratiques, et répondre à de nouveaux projets.

Au mois de novembre 2025, le BAV a participé à La Mirabal, course organisée par Tremplin94 à l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes : l'encadrement a tenu un stand d'informations, 2 juristes ont fait la course et l'équipe du BAV est venue les soutenir.

En décembre 2025, s'est tenu un Conseil de Juridiction sur le « Parcours Victime » avec une analyse qualitative menée sur un temps limité, une intervention de notre service et le témoignage d'une victime.

En 2025, le BAV a également assuré un accompagnement en audience de grande ampleur pour les victimes de l'accident collectif de l'A6B qui s'est déroulé en 2 temps : le matin, un temps de préparation par 2 juristes et 2 psychologues pour les victimes volontaires (avec temps de parole libre et présentation de plusieurs techniques de régulation émotionnelle : ancrage et relaxation) et un deuxième temps l'après-midi pour l'accompagnement en salle d'audience. Sur les 9 personnes qui étaient présentes à l'audience, 6 ont souhaité bénéficier du temps d'information proposé par le BAV dans la matinée.

Le design de service comme outil d'amélioration continue de nos pratiques

ZOOM SUR | Amélioration du parcours des victimes

À la demande Tribunal Judiciaire de Créteil, dans le cadre du conseil de juridiction s'étant tenu en décembre 2025, l'APCARS a conduit en 2025 une analyse qualitative du parcours des victimes accompagnées par le Bureau d'Aide aux Victimes (BAV).

Construite avec Isabelle Macquart, spécialiste de l'analyse des parcours usager, cette étude innovante est fondée sur huit entretiens approfondis avec des victimes de violences conjugales et de violences sexuelles et visait à documenter leur expérience réelle du parcours judiciaire afin d'identifier les leviers d'amélioration et les points de rupture persistants.

Les témoignages recueillis ont permis de mettre en lumière :

- les progrès constatés dans la prise en charge des victimes ;
- le rôle structurant joué par le Bureau d'Aide aux Victimes ;
- l'importance de l'accompagnement psychologique ;
- les difficultés encore rencontrées concernant l'information des victimes, la préparation à l'audience, l'indemnisation ou encore la protection face aux auteurs.

Cette démarche a conduit à l'identification de sept priorités opérationnelles destinées à renforcer un parcours davantage centré sur les besoins des victimes : l'amélioration de l'accueil en commissariat, le repérage systématique des violences sexuelles, la séparation des flux en juridiction, l'information systématique post-plainte, la préparation obligatoire à l'audience, l'accompagnement post-sentenciel, la prise en compte des enfants exposés.

Au-delà d'un état des lieux, cette étude constitue un véritable outil d'aide à la décision au service des acteurs judiciaires du territoire.

S'agissant particulièrement de l'intervention du BAV dans le parcours des victimes, l'étude met en évidence son rôle central dans la continuité de l'accompagnement des personnes victimes. Dans des parcours souvent marqués par l'incertitude, les délais de procédure, les ruptures d'information et une forte charge émotionnelle, le BAV constitue un point d'appui stable et sécurisant, unanimement reconnu par les personnes interrogées. Son intervention permet non seulement de faciliter l'accès aux droits et la compréhension du parcours judiciaire, mais aussi de soutenir un véritable processus de reconstruction psychologique. Plusieurs victimes évoquent ainsi un accompagnement « déterminant », allant jusqu'à affirmer : « Ça a littéralement changé ma vie », « Je me suis sentie en sécurité » ou encore « Le BAV m'a vraiment aidé ». D'autres soulignent l'importance du travail thérapeutique réalisé : « Elle a mis des mots : stress post-traumatique. Je ne m'en rendais même pas compte ». Au-delà de sa mission d'information et d'orientation, le BAV apparaît ainsi comme un espace d'écoute, de reconnaissance et de réassurance, offrant aux victimes un cadre humain, bienveillant et durable dans des parcours judiciaires souvent vécus comme éprouvants et fragmentés.

COMMENT FAIRE JUSTICE AUTREMENT ?

L'innovation est au cœur de l'histoire et du développement de l'APCARS. L'association est elle-même née d'une démarche expérimentale associant recherche et pratiques de terrain, qui a notamment contribué à l'émergence des Enquêtes Sociales Renforcées (ESR), aujourd'hui intégrées au fonctionnement quotidien de la justice pénale. Depuis sa création, l'APCARS poursuit cette même ambition : expérimenter, évaluer et développer de nouvelles réponses pour mieux prendre en compte les réalités sociales, humaines et criminologiques auxquelles sont confrontées les personnes accompagnées.

Dans un contexte marqué par l'évolution des besoins des publics, la complexification des parcours et la recherche de réponses plus efficaces en matière de prévention de la récidive, l'association s'attache à construire, aux côtés de ses partenaires judiciaires, institutionnels et associatifs, des dispositifs qui complètent les réponses pénales traditionnelles. Ces démarches reposent sur une conviction commune : la sanction seule ne suffit pas toujours à prévenir la réitération des infractions ni à favoriser une insertion durable.

Au delà des “zoom sur” présentés précédemment, cette volonté d'innovation se traduit également aujourd'hui par le développement de plusieurs projets expérimentaux portés à Marseille, tels que la Justice Résolutive de Problèmes ou le dispositif pénal et éducatif destiné aux mineurs primo-délinquants impliqués dans des faits de trafic de stupéfiants de faible intensité. Ces initiatives, construites en étroite collaboration avec les acteurs judiciaires du territoire, cherchent à agir sur les causes des passages à l'acte en mobilisant un accompagnement renforcé, individualisé et pluridisciplinaire.

Elles s'inscrivent dans une dynamique plus large portée par l'APCARS visant à repenser les modalités d'intervention de la justice et à promouvoir des approches centrées sur la responsabilisation, la réparation et la prévention de la récidive. Cette même dynamique irrigue également les actions de justice restaurative présentées dans les pages suivantes, qui constituent aujourd'hui l'un des principaux champs d'innovation développés par l'association.

LA JUSTICE RÉSOLUTIVE DE PROBLÈMES

MARSEILLE

EN 2025
41
PERSONNES ORIENTÉES VERS LA JRP

La Justice Résolutive de Problèmes (JRP) repose sur un principe : au lieu de répondre uniquement par une sanction, la justice propose à des personnes présentant des conduites addictives et un risque élevé de récidive, un accompagnement renforcé pour traiter les causes à l'origine de l'infraction (addictions, difficultés sociales, troubles psy...).

DANS QUEL CADRE ?

La juridiction marseillaise a été particulièrement concernée par la lutte contre les stupéfiants ces dernières années, à la fois sur le volet répressif, mais aussi, constatant l'insuffisance de cette seule approche, en axant une partie de son travail sur la prise en charge sanitaire et sociale des personnes présentant des consommations problématiques ou des addictions.

C'est pourquoi dès 2023, le tribunal judiciaire de Marseille a lancé deux projets de Juridiction résolutives de Problème, l'un pour le Parquet et l'autre pour le Siège, qui réunissent autour des personnes accompagnées une équipe de professionnels très impliqués (un magistrat référent, un coordonnateur de parcours, des CSAPA et selon le projet, un délégué du Procureur ou un CPIP référent), dans le but d'accompagner la personne vers une bonne gestion de ses consommations ou de ses comportements addictifs, afin d'éviter de nouveaux passages à l'acte.

La juridiction marseillaise a souhaité que l'APCARS prenne le rôle de Coordonnateur de Parcours, assurant ainsi une fonction essentielle dans le développement de ce dispositif et l'accompagnement des personnes.

2025, L'ANNÉE DU FLORISSEMENT

En 2025, après deux ans de construction et de mise en place, les deux projets ont trouvé leur rythme. Ont ainsi été orientées vers les dispositifs 41 personnes (13 pour le Siège et 28 pour le Parquet).

A la fin de l'année, 18 personnes étaient accompagnées (5 pour le Siège et 13 pour le Parquet).

Ce développement et cette stabilisation de l'activité des deux dispositifs (file active de 15 personnes par projet) ont permis d'atteindre fin 2025 les objectifs fixés pour ce projet et d'envisager le recrutement d'une deuxième personne pour enfin que les deux dispositifs fonctionnent pleinement.

LE DISPOSITIF PÉNAL ET ÉDUCATIF SPÉCIFIQUE À DESTINATION DES MINEURS AUTEURS D'INFRACTIONS DE TRAFIC DE STUPÉFIANTS DE FAIBLE INTENSITÉ

MARSEILLE

Face aux ravages du trafic de stupéfiants et notamment au sein de la jeunesse marseillaise, la ville de Marseille, au travers de son service de prévention de la délinquance, a souhaité porter et financer un projet d'accompagnement des mineurs primo-délinquants impliqués dans le trafic de stupéfiants et suivis par la Protection judiciaire de la Jeunesse dans le cadre d'une réparation pénale.

DANS QUEL CADRE ?

Le dispositif est conçu pour prolonger l'accompagnement du mineur pour une durée de six mois à l'issue de la réparation pénale. Il complète ainsi la mesure judiciaire de réparation pénale par un suivi éducatif renforcé, assuré par des associations mandatées par la Ville de Marseille. L'objectif est d'extraire rapidement et durablement les jeunes des réseaux de trafic, d'impliquer leurs parents afin de prévenir la récidive. Le dispositif s'adresse à des mineurs engagés dans des trafics de stupéfiants de faible intensité.

Ses objectifs sont les suivants :

- un accompagnement socio-éducatif individualisé ;
- un soutien familial ;
- un suivi scolaire ou d'insertion ;
- une coordination étroite avec les partenaires institutionnels.

Dans ce cadre, nous avons développé des partenariats permettant l'accès à des formations qualifiantes, à des espaces de réflexion par un travail psychologique individuel ou collectif, ainsi qu'à un bilan complet des situations administratives. Cette démarche met en lumière des situations de précarité et permet de tenter de les résorber grâce à l'intervention d'acteurs locaux de terrain.

BILAN 2025

En 2025, nous avons accompagné trois jeunes âgés de 16 à 18 ans et leurs familles. Une cheffe de service adjointe et deux éducatrices sont mobilisées sur ce projet à côté de leurs autres missions. Cinq heures par semaine sont consacrées à chaque mineur accompagné.

Pour le premier, alors qu'il parvenait à gagner de l'argent grâce à des livraisons, la panne de son scooter (et l'impossibilité d'en assumer la réparation) a constitué un tournant décisif. Confronté à l'absence de ressources et séduit par la perspective d'un « gain facile », il a progressivement glissé vers des activités illégales, intégrant un système où la délinquance et le trafic de stupéfiants apparaissaient comme une solution immédiate à sa précarité.

Pour le second, il a été exposé à un climat familial marqué par la violence, notamment depuis le remariage de sa mère avec un conjoint violent dont elle est désormais séparée mais cette instabilité a favorisé l'installation d'une colère persistante. Bien qu'il dispose de réelles capacités scolaires, il présente un absentéisme récurrent et un rejet constant de tout accompagnement psychologique. Son éloignement progressif de sa mère et son recours à des fréquentations délétères témoignent d'une fragilité affective et relationnelle importante. Ceci a contribué à son glissement progressif vers des comportements à risque puis vers la délinquance et l'univers des stupéfiants.

BILAN 2025

Contrairement aux deux autres adolescents du groupe, la jeune fille présente une consommation de stupéfiants. Son adolescence a été marquée par des événements traumatiques au sein du cercle familial, dont elle ne parle qu'à demi-mots, mais qui ont profondément altéré son sentiment de sécurité. Elle conserve une rancœur importante envers sa mère, qui ne l'avait pas crue à l'époque et dont elle rejette depuis lors la posture maternelle. Refusant tout accompagnement thérapeutique, elle s'est progressivement engagée dans des conduites à risque et s'est entourée de fréquentations préjudiciables. Dans ce contexte de vulnérabilité émotionnelle et de rupture des repères familiaux, elle a trouvé dans un groupe de type réseau une forme de refuge et de valorisation.

Deux d'entre eux ont retrouvé un parcours de vie apaisé, éloigné des réseaux et de la délinquance, avec des objectifs clairement identifiés, l'un sur le plan scolaire, l'autre par l'emploi. Leurs relations familiales se sont également améliorées.

Pour le premier, les démarches entreprises ont permis de sécuriser la situation de ses parents, qui étaient fragilisés par de lourdes difficultés économiques, la présence d'un frère en situation de handicap sans accompagnement adapté, et une mère pilier affaiblie par une longue maladie, le père, lui-même en situation de handicap, n'était plus capable d'agir.

Pour la deuxième, le travail a principalement consisté à renouer le lien avec sa mère, relation fragilisée par une histoire familiale violente et des traumatismes anciens qui avaient profondément altéré la dynamique mère-enfant.

Pour le troisième, le bilan est plus nuancé. L'histoire familiale étant récente et encore douloureuse, l'adolescent doit poursuivre son cheminement pour panser ses blessures ; il demeure dans des comportements qui laissent à penser qu'il n'a pas rompu tous les liens avec l'univers du trafic de stupéfiants. Une mesure éducative renforcée est encore nécessaire.

Les trois situations révèlent des parcours marqués par des fragilités familiales, émotionnelles et sociales ayant favorisé, chez chacun des adolescents, un éloignement progressif du cadre et une exposition croissante à la délinquance et aux stupéfiants. Tous présentent un besoin de repères sécurisants, une difficulté à solliciter l'aide et une tendance à rechercher soutien et valorisation dans des groupes extérieurs, dont les réseaux de stupéfiants.

L'intervention éducative a ainsi visé à restaurer un cadre protecteur, renouant le dialogue adolescents-parents et aidant ces derniers dans les démarches d'amélioration des conditions de vie quand cela est nécessaire, soutenir la remobilisation personnelle de l'adolescent, travailler la mise à distance des fréquentations à risque et favoriser l'accès à des espaces d'expression et d'accompagnement adaptés. L'objectif a été de freiner la spirale de mise en danger et de permettre à chacun de retrouver des perspectives d'évolution hors des réseaux.

BILAN 2025

MINEUR 1	Livreur à domicile, il perd sa source de revenu suite à la panne de son scooter (sans moyen pour le réparer) et se tourne donc vers des activités illégales, séduit par la perspective de “gains faciles”.	Démarches de sécurisation de la situation de ses parents, fragilisés par de lourdes difficultés économiques, un frère en situation de handicap sans accompagnement adapté, une mère affaiblie par une longue maladie, et un père, également en situation de handicap qui n’était plus capable d’agir.	Eloignement des réseaux et de la délinquance, avec des objectifs clairement identifiés sur le plan de l’emploi. Les relations familiales se sont améliorées. Le parcours de vie s’est apaisé.
MINEUR 2	Un climat familial marqué par la violence, qui a favorisé l’installation d’une colère persistante. De réelles capacités scolaires mais un absentéisme récurrent et un rejet de tout accompagnement psychologique. Eloignement de sa mère, fragilité affective et relationnelle qui a contribué à son glissement vers des comportements à risque puis vers la délinquance et l’univers des stupéfiants.	Démarches pour restaurer un cadre protecteur en renouant le dialogue entre l’adolescent et sa mère. Travail de mise à distance des fréquentations à risque.	Un bilan plus nuancé. L’histoire familiale étant récente et encore douloureuse, l’adolescent demeure dans des comportements qui laissent à penser qu’il n’a pas rompu tous les liens avec l’univers du trafic de stupéfiants.
MINEURE 3	Adolescence marquée par des événements traumatiques au sein de la famille, qui ont altéré son sentiment de sécurité. Rancœur importante envers sa mère, qui ne l’a pas crue et dont elle rejette la posture maternelle. Refus de tout accompagnement thérapeutique, consommation de stupéfiants et fréquentations préjudiciables. A trouvé, dans un groupe de type réseau, une forme de refuge et de valorisation.	Démarches renouer le lien avec sa mère, relation fragilisée par une histoire familiale violente et des traumatismes anciens qui avaient profondément altéré la dynamique mère-enfant.	Eloignement des réseaux et de la délinquance, avec des objectifs clairement identifiés sur le plan scolaire. Les relations avec sa mère se sont améliorées. Le parcours de vie s’est apaisé.

LE CENTRE DE PRISE EN CHARGE POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (CPCA)

MARSEILLE

EN 2025
60
PERSONNES ORIENTÉES VERS LE CPCA

En 2021, le Ministère à l'égalité Femmes/Hommes a créé un dispositif spécifique de prise en charge des auteurs de violences conjugales au-delà du strict cadre judiciaire existant. Via des appels à projets régionaux, des associations ont proposé la création de programmes d'accompagnement variés, tous regroupés sous la dénomination Centre de Prise en charge pour les auteurs de violences conjugales.

DANS QUEL CADRE ?

Forte de son expérience dans le domaine de l'accompagnement judiciaire des auteurs de violences conjugales, et sur l'incitation du Parquet de Marseille, l'APCARS a rejoint l'association En Chemin, association hyéroise, porteuse du projet régional, afin de devenir antenne Est du département des Bouches-du-Rhône.

En février 2022, l'action a pu commencer et s'est construit un dispositif d'accompagnement complet des auteurs de violences conjugales dans un cadre contraint ou volontaire. L'action était menée par une coordinatrice à temps plein pour l'antenne marseillaise.

Le CPCA à Marseille s'est ainsi inscrit dans une logique d'accompagnement pluridisciplinaire, en lien étroit avec les partenaires judiciaires et sociaux. L'orientation des personnes était réalisée via une fiche dédiée émanant notamment des CPIP du SPIP, des contrôleurs judiciaires de l'APCARS, du juge de l'application des peines (JAP) ou encore de partenaires spécialisés.

COMMENT ?

Dès réception de la fiche d'orientation, un premier contact était établi afin de proposer un rendez-vous dans un délai de 7 jours. Un suivi régulier était ensuite assuré auprès de l'orienteur, garantissant une visibilité sur l'évolution de la situation et des démarches engagées.
L'accompagnement proposé reposait sur plusieurs axes complémentaires :

- Accès à l'hébergement/logement : orientation via la Plateforme éviction vers des hébergement en hôtel temporaires et sur le plus long terme vers les autres dispositifs d'hébergement du conjoint violent, notamment le dispositif de 10 places du CHRS Athènes de l'APCARS ;
- Insertion professionnelle : un accompagnement personnalisé était assuré en lien avec un chargé d'insertion professionnelle afin de favoriser le retour à l'emploi ou à la formation ;
- Accès aux soins : orientations vers des thérapeutes spécialisés (violences, addictions), avec possibilité de prise en charge financière pour les personnes avec peu de ressources ;
- Accès aux droits sociaux : accompagnement dans les démarches administratives.
- Atelier parentalité : temps d'échange collectif favorisant la réflexion sur la parentalité et la communication avec les enfants ;
- Accompagnement individualisé dans la durée : adapté aux besoins de la personne, indépendamment du cadre strict de la mesure judiciaire ;
- Préparation à la sortie : travail sur l'autonomie (logement, emploi, relais thérapeutiques), conditionnée à l'adhésion et aux avancées de la personne.

BILAN 2025

Sur la période du 1er janvier au 1er août 2025, 60 orientations ont été enregistrées :

- 35 orientations via le contrôle judiciaire (APCARS)
- 15 orientations via le SPIP
- 3 obligations de prise en charge prononcées par le JAP
- 7 orientations volontaires

On note une augmentation des démarches volontaires, traduisant une adhésion croissante des personnes accompagnées.

Les sorties du dispositif correspondaient à différentes situations : fin d'accompagnement, relais vers d'autres structures ou absence de réponse.

Plusieurs accompagnements ont été engagés en parallèle :

- 22 orientations vers des psychologues spécialisés, dont 11 prises en charge financièrement
- 11 orientations vers des CSAPA en addictologie
- 12 orientations vers l'atelier parentalité
- 6 orientations vers la chargée d'insertion professionnelle
- 5 prises en charge hôtelières via la plateforme d'éviction

L'ARRÊT DU CPCA, POURQUOI ?

Durant l'année 2025, une grande évaluation des CPCA est réalisée et le ministère, dans un mouvement général de restriction budgétaire, fait le choix de diminuer les budgets dédiés aux CPCA et de revenir sur le principe de l'accompagnement individuel des auteurs, sans pour autant avoir communiqué le nouveau cahier des charges.

Dans ce contexte, l'APCARS a pris la décision d'arrêter le portage de l'antenne du CPCA, tout en misant sur la recherche de financements autonomes pour maintenir un haut niveau d'accompagnement pour les auteurs de violences conjugales.

L'antenne de Marseille aura accompagné 429 personnes en trois ans et demi.

LE SERVICE DE JUSTICE RESTAURATIVE

DE L'APCARS EN 2025

Dès 2013, alors même que la justice restaurative ne disposait encore d'aucun cadre légal en France, l'APCARS s'est engagée dans sa mise en œuvre et sa promotion sur le territoire.

Inscrite dans la loi française depuis 2014, la justice restaurative permet à des personnes concernées par une infraction, auteurs, victimes ou membres de la communauté, d'engager un dialogue volontaire et sécurisé encadré par des professionnels formés.

Complémentaire de la réponse judiciaire, elle vise à favoriser la compréhension des conséquences de l'infraction, l'expression des besoins et la reconstruction des personnes concernées.

Acteur historique de la justice restaurative en France, l'APCARS poursuit aujourd'hui son engagement auprès des juridictions, des partenaires et des personnes accompagnées afin de favoriser l'accès de tous à ce droit.

FAITS MARQUANTS :

- Séminaire de la FESPI (Fédération des établissements scolaires publics innovants) : 1 conférence à destination des professionnels de l'éducation nationale et 1 table ronde en vue de présenter notre partenariat avec la mairie et la cité éducative de Corbeil-Essonnes, sur les discriminations de toutes sortes, le harcèlement, et les rixes interquartiers
- Présentation de l'activité du service à l'Assemblée nationale avec la députée Sandrine Josso
- Rapprochement avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) de Bagnolet en vue d'instaurer un partenariat en Seine-Saint-Denis

ÉVOLUTIONS DU SERVICE :

- Recrutement et formation d'Isabelle Pollet-Rouyer en tant qu'animatrice de démarche de justice restaurative

LA JUSTICE RESTAURATIVE (JR)

ÎLE-DE-FRANCE

EN 2025
732
PERSONNES EN LIEN AVEC LE SERVICE DE JR

La justice restaurative offre un espace sécurisé et confidentiel aux victimes, auteurs d'infractions et à la société civile, pour dialoguer sur les origines de l'infraction et sur ses répercussions. Expérimentée dans d'autres pays, la JR a déjà prouvé son impact positif, tant sur la réparation des victimes que sur la prévention de la récidive chez les auteurs.

DANS QUEL CADRE ?

Depuis la loi du 15 août 2014, toute personne peut participer à un dispositif de justice restaurative. Il s'agit d'une pratique complémentaire au traitement judiciaire et pénal de l'infraction qui permet un dialogue entre la victime, l'auteur et la société, en fonction du dispositif choisi. La justice restaurative a pour objectif d'envisager ensemble les conséquences d'un acte, dans un espace sécurisé, afin de favoriser la libération de la parole des participants et d'évoquer ses répercussions, ce qui favorise la reconstruction de chacun.

L'APCARS, par son service régional de justice restaurative (SRJR), contribue à l'essor de cette nouvelle forme d'accompagnement des personnes victimes et des personnes auteures. L'APCARS est l'un des partenaires de l'Institut français de justice restaurative (IFJR) et membre de son conseil d'administration.

Si le SRJR a eu pendant plusieurs années une activité très majoritairement tournée vers les majeurs, depuis 2020, les interventions sont également à destination des mineurs, en partenariat avec la PJJ, l'ASE, et depuis fin 2024 la cité éducative de Corbeil-Essonnes et l'éducation nationale.

LES DÉMARCHES PROPOSÉES PAR L'APCARS

Le service de justice restaurative de l'APCARS propose 4 démarches, chacune nécessitant au moins trois entretiens individuels de préparation :

La médiation restaurative directe :
permet une rencontre entre l'auteur et la victime d'une même affaire.

La médiation restaurative indirecte :
permet une rencontre entre un auteur et une victime, qui ne se connaissent pas mais sont liés par des faits similaires.

La conférence restaurative :
élargit la médiation à d'autres participants concernés par les faits, proches de l'auteur ou de la victime.

Les rencontres condamnés-victimes (RCV) :
proposent 5 dialogues entre des victimes et des auteurs d'actes similaires, sans qu'ils se connaissent.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

LES AUTRES DISPOSITIFS RESTAURATIFS

L'équipe du SRJR a également souhaité offrir un catalogue d'offres plus complet en matière de dispositifs proposés. Son champ d'action a donc été élargi à la médiation restaurative indirecte, aux rencontres condamnés-victimes et à la mise en place de groupes de parole à destination des jeunes concernés par des violences en groupe (rixes) ou du harcèlement. La convention partenariale est reconduite chaque année depuis 2022, et est signée par le président du tribunal judiciaire de Créteil et du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), la directrice territoriale de la PJJ94, le parquet du Val-de-Marne, et l'APCARS.

Les actions collectives du service ont été centrées exclusivement sur les jeunes concernés par des stages peines, et un lien formel direct a été établi avec la juridiction par la formalisation d'une fiche navette. L'objectif est désormais de prioriser la mise en œuvre des démarches restauratives de type médiations et conférences restauratives.

D'autres actions collectives existent, notamment au sein des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales. Ces actions ont été élargies aux stages de prévention d'achats d'actes sexuels en 2025. Des démarches restauratives ont ainsi été initiées et se sont terminées début 2026, sur les problématiques de violences sexuelles, et des personnes ont ainsi pu être accompagnées par le SRJR-APCARS dans le cadre de démarches restauratives à proprement parler.

UNE COLLABORATION INTERNE ET EXTERNE

En vue de permettre le développement des dispositifs restauratifs indirects et des dispositifs restauratifs en interne à l'APCARS, le responsable du SRJR donne trimestriellement une formation commune aux professionnels du Bureau d'Aide aux Victimes de Créteil et au service de contrôle judiciaire. Cette formation a notamment pour effet de favoriser les orientations de personnes victimes et autrices vers le SRJR et d'envisager la signature d'autres partenariats. L'instauration d'une permanence à sur ce point pris effet début 2026, en vue d'assurer l'information systématique de nos publics en interne.

Des interventions du SRJR-APCARS ont été poursuivies en 2025 dans des établissements de la DTPJJ93 et 75, ainsi qu'au CLSPDR de Bagnolet. Dans cette continuité, un partenariat avec le CPCA Ile-de-France et l'association ARILE avait été initié et est toujours actif en 2026, autour des problématiques de violences conjugales et sexistes, avec des actions collectives au sein des stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales.

La collaboration avec l'IFJR et France Victime est également poursuivie et s'est élargie à l'ARCA et la maison des femmes de l'hôpital du Kremlin-Bicêtre, permettant de nouvelles orientations vers le SRJR. Le SRJR est désormais actif dans les temps d'échanges du réseau France victime.

Le SRJR est par ailleurs toujours en lien avec le milieu universitaire et de la formation, avec des interventions au sein des CRIAVS, de l'USPN, de l'ENM, de l'ENPJJ, et des barreaux.

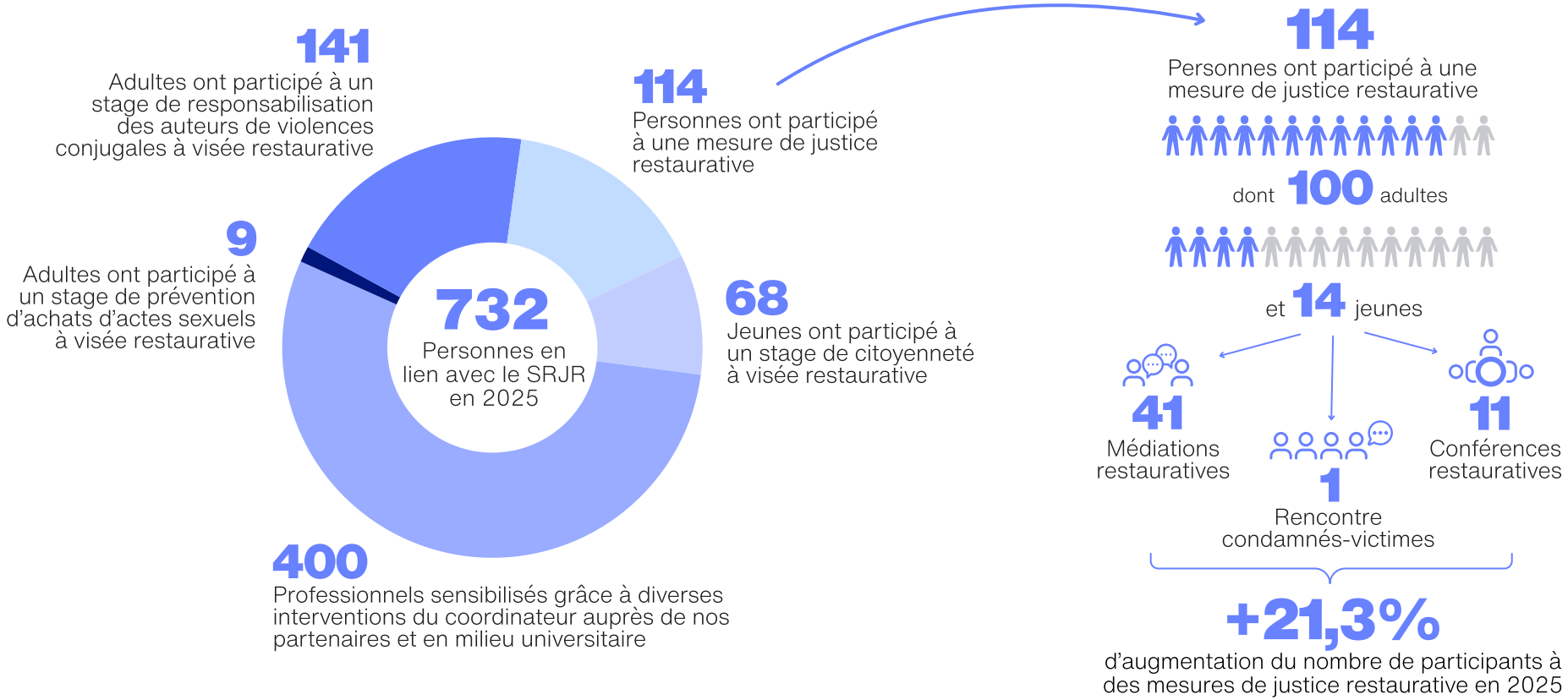
L'action menée par le SRJR a également été mise en avant publiquement par le cadre-coordinateur au cours de plusieurs évènements, notamment lors de la Fespi en vue de présenter le partenariat entre la direction de la prévention socio-éducative de Corbeil-Essonnes et le SRJR-APCARS, notamment les actions à destination de mineurs concernées par des violences en groupe inter-quartiers.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

LE BILAN 2026

En 2025, en vue de poursuivre le développement du nombre de démarches restauratives, le SRJR-APCARS a décidé de réduire ses interventions dans le cadre d'actions collectives. Ainsi, 68 jeunes ont participé à un stage de citoyenneté, 141 adultes ont participé à un stage de responsabilisation à destination des auteurs de violences conjugales, et 9 dans le cadre d'un stage de prévention d'achats d'actes sexuels. 14 jeunes et 100 adultes ont participé à un dispositif restauratif (41 médiations restauratives, 1 RCV, et 11 conférences), soit un total de 332 personnes ayant été en lien avec le service régional de justice restaurative, dont 114 ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une mesure de justice restaurative. Environ 400 professionnels ont été sensibilisés à la justice restaurative par le responsable du SRJR-APCARS en 2025.

Le nombre de participants à des mesures de justice restaurative est passé de 66 en 2023 à 94 au 31 décembre 2024 soit une augmentation de 30 %, essor qui s'est poursuivi en 2025 puisque 114 personnes ont été accompagnées soit une augmentation de 21,3%.



LES ACTIVITÉS INSERTION
DE L'APCARS EN 2025

L'accompagnement vers l'insertion constitue l'une des missions historiques de l'APCARS.

À travers ses deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Belleville à Paris et Athènes à Marseille, l'APCARS accompagne des personnes placées sous main de justice confrontées à de multiples fragilités sociales, sanitaires, professionnelles et résidentielles. L'action des équipes vise à créer les conditions d'une réinsertion durable en proposant un accompagnement global et individualisé, adapté au parcours et aux besoins de chacun.

En 2025, les professionnels des CHRS ont poursuivi leur mobilisation autour de plusieurs axes complémentaires : l'accès à un hébergement stable, la santé, l'accès aux droits, le développement du lien social et l'insertion professionnelle.

FAITS MARQUANTS :

- Structuration d'un pôle "activités insertion" regroupant les deux CHRS et le service RSA.
- Première année de déploiement du CPOM au CHRS Belleville
- Création d'un partenariat avec le GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences afin de renforcer l'accès aux soins en santé mentale des personnes suivies par le CHRS Belleville.

ÉVOLUTIONS DES SERVICES :

- Départ de Sandrine Euzenat, cheffe de service du CHRS Athènes et nomination de Naoual Zeydan à ce poste.
- Recrutement de Clémentine Coiffier-Pouzol au poste de directrice des activités insertion.
- Création du poste de référente hébergement au CHRS Belleville et recrutement d'Elisa Girard à ce poste

LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

PARIS | MARSEILLE

EN 2025
304
PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR NOS CHRS

La précarité du public justice est souvent aggravée par l'absence d'un soutien adapté et d'un accompagnement individualisé. Nos Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, à Paris et à Marseille, accueillent et accompagnent un public placé sous main de justice et/ou sortant de détention : hommes et femmes majeurs, isolés et en situation de précarité.

DANS QUEL CADRE ?

Les CHRS Belleville et Athènes accueillent un public dit « justice » :

- Personnes libérées définitivement de prison depuis moins d'un an ;
- Personnes placées « sous-main de justice » :
 - En attente de jugement avec ou sans contrôle judiciaire ;
 - Condamnées et exécutant toute ou une partie de leurs peines en milieu ouvert (sursis probatoire, libération conditionnelle, travail d'intérêt général ...) ;
 - Sous écrou (notamment dans le cadre de mesures de placements à l'extérieur, de permissions de sortir).

Dans le cadre de conventions spécifiques, nos CHRS accueillent également des personnes dans des situations judiciaires particulières :

- Des auteurs présumés de violences conjugales faisant l'objet d'une mesure de décohabitation, placées sous contrôle judiciaire ou dans le cadre d'ajournement avec mise à l'épreuve ;
- Des personnes bénéficiant d'un aménagement de peine comme le dispositif « Placement extérieur »

COMMENT ?

Nos équipes pluridisciplinaires regroupent des compétences complémentaires : travailleurs sociaux, psychologues, référents hébergement, juristes et chargés d'insertion professionnelle.

Ils et elles travaillent en lien avec des partenaires locaux pour assurer un accompagnement individualisé à chaque bénéficiaire, basé sur 4 facteurs clés pour une réinsertion réussie :

HÉBERGEMENT

DROITS & LIENS SOCIAUX

SANTÉ

EMPLOI

DONNER L'ACCÈS À UN HÉBERGEMENT :

Les hébergement proposés par nos CHRS permettent de retrouver équilibre et stabilité et représentent une première étape vers l'autonomie et l'estime de soi.

Nos CHRS proposent un parc d'hébergement dans le diffus : chambres d'hôtels et hôtels sociaux, studios ou places en résidences sociales.

L'accompagnement par l'hébergement constitue un axe structurant du projet de réinsertion. Ainsi, le recours à l'hébergement en diffus constitue un levier central du dispositif. Il favorise l'inscription des personnes dans un environnement de droit commun, recrée des repères et permet une expérimentation concrète de l'autonomie, tout en maintenant un accompagnement social soutenu.

Cela permet l'individualisation des parcours, en ajustant les solutions aux besoins, au degré d'autonomie et aux perspectives d'insertion de chacun.

Il est également un support privilégié de responsabilisation progressive. La gestion d'un espace individuel engage la personne dans l'apprentissage ou le réapprentissage des actes de la vie quotidienne : entretien du logement, gestion budgétaire, organisation domestique, ce qui constitue un tremplin vers l'accès et le maintien dans un logement pérenne.

Des visites à domicile sont d'ailleurs réalisées tous les quinze jours. Elles permettent d'observer les conditions d'habitation, d'accompagner l'appropriation du logement et de travailler concrètement les compétences liées au « savoir habiter ». Ces temps favorisent également une meilleure compréhension de la situation globale de la personne et permettent d'identifier précocement d'éventuelles difficultés.

ÎLE-DE-FRANCE

Le CHRS Belleville en 2025 :

130
places d'hébergement

DONT :

11
places d'éviction des auteurs présumés de violences conjugales

BOUCHES-DU-RHÔNE

Le CHRS Athènes en 2025 :

45
places d'hébergement

DONT :

10
places d'éviction des auteurs présumés de violences conjugales

Protéger les femmes en éloignant les auteurs et en travaillant avec eux sur les risques de récidive

ZOOM SUR | Lutter contre la récidive des auteurs de violences conjugales

Le dispositif “APVC” à Paris et le dispositif “ALT” à Marseille ont tous deux pour but l’éloignement d’auteurs présumés de violences conjugales de leur domicile et donc, le plus souvent, de leur(s) victime(s).

En phase pré-sentencielle ou post-sentencielle, ces dispositifs visent à soutenir l'effectivité de la mesure judiciaire de décohabitation, prévenir les risques de réitération et favoriser leur engagement dans un accompagnement social, psychologique et judiciaire adapté.

Pour cela, l'accompagnement psycho-social est orienté autour du soutien dans les démarches administratives, sociales et professionnelles tout en travaillant sur l'élaboration de la séparation temporaire et du fonctionnement de la cellule familiale.

En complément d’un suivi psychologique individuel, nos CHRS proposent également des groupes d’échanges et de parole dédié aux violences au sein du couple.

A Paris, ce groupe de parole est animé par une association partenaire, “Dans le genre égale”, deux fois par mois environ. A Marseille, ce groupe de parole est animé une fois par mois par un thérapeute familial.

Ces groupes de paroles représentent un levier pour faciliter la réflexion autour du passage à l’acte et la responsabilité personnelle pour les auteurs de violences conjugales.

Bilan du dispositif APVC au CHRS Belleville :

15
personnes ont été admises sur le dispositif en 2025

13
personnes sont sorties du dispositif en 2025

17
personnes accompagnées par la psychologue en 2025

24
groupes de parole ont été animés en 2025

Bilan du dispositif ALT au CHRS Athènes :

17
personnes ont été admises sur le dispositif en 2025

18
personnes sont sorties du dispositif en 2025

11
groupes de parole ont été animés en 2025

RÉTABLIR LES DROITS ET LES LIENS SOCIAUX :

Les personnes placées sous main de justice ou sortants de détention peuvent être en situation de rupture de droits et/ou d'isolement menant à une précarité tant sociale que financière.

La perte et la rupture de droit figurent encore aujourd'hui parmi les premières causes de l'exclusion en France. C'est pourquoi nos équipes accompagnent la mise à jour administrative et l'ouverture de droits sociaux.

Au CHRS Belleville, une permanence juridique est également tenue chaque semaine par l'association Droits d'urgence pour conseiller et accompagner les bénéficiaires dans leurs démarches juridiques et administratives.

Les liens sociaux et familiaux étant reconnus comme étant des facteurs propices à la sortie de délinquance, et afin de lutter contre l'isolement, nos CHRS proposent également des sorties sportives et culturelles collectives, créant des espaces de rencontres, de resocialisation et d'expression.

En 2025, le CHRS Belleville a organisé : des sorties bowling, des promenades au bois, une visite de Paris en bateau-mouche, un groupe de « parole média cinéma », un atelier « bande dessinée », une sortie à la mer à Trouville, des initiations à l'escalade. Cette année a aussi vu naitre un groupe d'expression des résidents, afin de favoriser le droit d'expression des résidents, leur participation à la vie du CHRS et la prise en compte de leurs attentes dans l'amélioration du fonctionnement quotidien.

En 2025, le CHRS Athènes a organisé : des ateliers dédié à la parentalité, des ateliers "forme et santé", des ateliers d'expression collectives avec l'association Soleil de Minuit et le Café des Résidents pour s'exprimer sur leur quotidien, leurs préoccupations et leurs besoins.

ATELIER CINÉ-DÉBAT

7

bénéficiaires ont pu visionner puis échanger, réfléchir et apprendre à développer un argumentaire autour du film "Avatar" au CHRS Belleville en décembre 2025.

ATELIER BANDE-DESSINÉE

10

jours d'atelier ont pu être animés en 2025 au CHRS Belleville par l'auteur et dessinateur Romain Dutter, autour des thèmes "justice/injustice" et "le monde de demain".

ATELIER D'EXPRESSION

12

ateliers ont été proposés par l'association Soleils de Minuit permettant aux résidents du CHRS Athènes d'aborder des thématiques en lien avec leur parcours personnel, leurs représentations ou leur place dans la société.

LE CAFÉ DES RÉSIDENTS

24

rencontres ont eu lieu au CHRS Athènes en 2025, pour donner la paroles aux résidents et renforcer les dynamiques de groupe ainsi que l'entraide entre les personnes hébergées.

FACILITER L'ACCÈS ET LA CONTINUITÉ DES SOINS :

L'accès aux soins et la prise en compte des problématiques de santé constituent un axe central de l'accompagnement proposé par les CHRS Belleville et Athènes.

Les personnes prises en charge par nos CHRS présentent des parcours de vie marqués par de multiples ruptures (familiales, sociales, institutionnelles) et cumulent fréquemment des problématiques sociales, somatiques, addictives, psychiques et/ou psychiatriques.

Ce public se trouve souvent éloigné des dispositifs de droit commun de santé, en particulier en matière de santé mentale. Si des dispositifs de prise en charge existent sur le territoire, les personnes accompagnées sont généralement pas ou peu demandeuses de soins en raison de vécus antérieurs de discontinuité des prises en charge, de défiance vis-à-vis des institutions et d'un rapport fragilisé au soin.

Nous avons donc développé des actions d'"aller vers", pour qu'une demande puisse émerger et être travaillée. Ainsi, un parcours de soin coordonné, adapté et sur mesure peut se mettre en place dans un cadre sécurisant pour la personne suivie.

Au CHRS Belleville, l'intervention de deux psychologues, a permis de favoriser l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des dispositifs de droit commun. Ce travail s'appuie également sur des partenariats renforcés, notamment avec la maison de santé des Envierges mais également avec l'association Gaïa en addictologie et le GHU Paris Saint-Anne, qui propose une consultation mensuelle avec une psychiatre et une infirmière.

Au CHRS Athènes, l'accompagnement santé s'articule autour de l'intervention de la référente santé-psychologue, dont l'activité poursuit sa progression. Malgré une vacance de poste de plusieurs semaines au cours de l'année, 322 entretiens psychologiques ont été réalisés en 2025. Les évaluations réalisées mettent en évidence qu'environ 60 % des personnes accompagnées sont concernées par une obligation de soins. Le travail mené vise ainsi à favoriser l'engagement dans les soins et à assurer une orientation adaptée vers les dispositifs de droit commun, notamment les Centres Médico-Psychologiques (CMP), les CSAPA ou les psychiatres libéraux. Un travail partenarial soutenu est par ailleurs développé avec les acteurs sanitaires du territoire afin de garantir la continuité des parcours de soins et de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées.

Dans les deux établissements, la santé est envisagée comme un levier essentiel de stabilisation, d'insertion et de prévention de la récidive. L'accompagnement proposé associe repérage des vulnérabilités, soutien psychologique, accès aux soins spécialisés et travail partenarial, afin de permettre aux personnes accueillies de retrouver des conditions favorables à leur rétablissement et à leur autonomie.

Une équipe et des expertises pluridisciplinaires pour un objectif commun : la santé

ZOOM SUR | Une prise en charge en santé renforcée au CHRS Belleville

Le CHRS Belleville a développé une offre d'accompagnement en santé visant à lever les freins à l'accès aux soins et à construire des parcours adaptés aux besoins de chacun. L'année 2025 a été marquée par un taux particulièrement élevé de décès (13% cette année), confirmant la forte vulnérabilité des publics accueillis et la dégradation progressive de leur état de santé. Dans ce contexte, le CHRS a poursuivi et renforcé ses actions en matière de santé afin de favoriser l'accès aux soins, prévenir les ruptures de parcours et accompagner les personnes vers une meilleure stabilité physique et psychologique.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUEL

Deux psychologues sont à disposition des hébergés pour un suivi en santé mentale et addictologie, les modalités d'entretien sont personnalisées.

53 personnes accompagnées

376 entretiens réalisés au CHRS

79 entretiens adaptés (café, parc, téléphone)

24 orientations vers des partenaires spécialisés

ALIMENTATION, SANTÉ ET LIEN SOCIAL

Des temps collectifs autour de l'alimentation sont proposés afin d'aborder des questions de santé, de prévention et d'estime de soi. Ces temps permettent également de créer du lien social.

18 temps d'échanges ont été organisés

42 hébergés y ont participé

ACTIVITÉS SPORTIVES ET BIEN-ÊTRE

De nouvelles actions favorisant le bien-être physique et psychique ont été expérimentées en 2025, avec notamment des sorties sportives, une sortie à la mer et des initiations à l'escalade. Ces initiatives ont vocation à être développées en 2026.

8 sorties sportives ont été organisées

DES PARTENARIATS SANTÉ RENFORCÉS

Le CHRS Belleville s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés.

La Maison de Santé des Envierges facilite l'accès aux soins de 1er recours.

L'association Gaïa intervient sur les questions d'addictologie et de réduction des risques.

Le GHU Paris Saint-Anne apporte une expertise en santé mentale à travers une consultation mensuelle avec une psychiatre.

VERS L'INSERTION PROFESSIONELLE :

L'insertion professionnelle constitue un axe central de l'accompagnement proposé par les CHRS Belleville et Athènes. Les chargés d'insertion professionnelle accompagnent les personnes dans la construction de leur projet professionnel, leurs démarches de recherche d'emploi, l'accès à la formation et la levée des freins à l'insertion. Les accompagnements portent notamment sur la réalisation d'outils de recherche d'emploi, les démarches auprès de France Travail, l'accès à la formation, le développement des compétences numériques et la mobilisation des dispositifs d'insertion du territoire.

Au CHRS Belleville, 58 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé par la Chargée d'Insertion Professionnelle en 2025, dont 22 nouveaux suivis. Ce travail a permis 18 retours à l'emploi et 2 entrées en formation. Afin de favoriser l'accès à l'activité, 124 orientations vers des structures d'insertion par l'activité économique ont également été réalisées. Le CHRS a par ailleurs poursuivi l'organisation d'ateliers numériques en partenariat avec le centre social de Belleville afin de lutter contre la fracture numérique et de renforcer l'autonomie des personnes dans leurs démarches de recherche d'emploi.

Au CHRS Athènes, le conseiller en insertion professionnelle a accompagné 86 personnes hébergées au CHRS. L'accompagnement a permis 25 retours à l'emploi et 4 accès à des formations qualifiantes. Une attention particulière a également été portée à la remobilisation des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment à travers l'orientation vers des dispositifs spécifiques pour les jeunes, tels que l'École de la Deuxième Chance ou le Contrat d'Engagement Jeune, ainsi qu'à travers le développement d'expériences bénévoles favorisant la reprise progressive d'une activité.

Quelques chiffres clés en 2025 :

144
personnes accompagnées vers l'emploi

1200+
rendez-vous individuels d'accompagnement

43
retours à l'emploi

6
entrées en formation qualifiante

124
orientations vers des structures d'insertion par l'activité économique

BILAN 2025 DU CHRS BELLEVILLE :

45 481
nuitées réalisées en 2025

soit un taux d'occupation de
96%

44
personnes ont été nouvellement admises au CHRS Belleville en 2025 (hors permissionnaires)

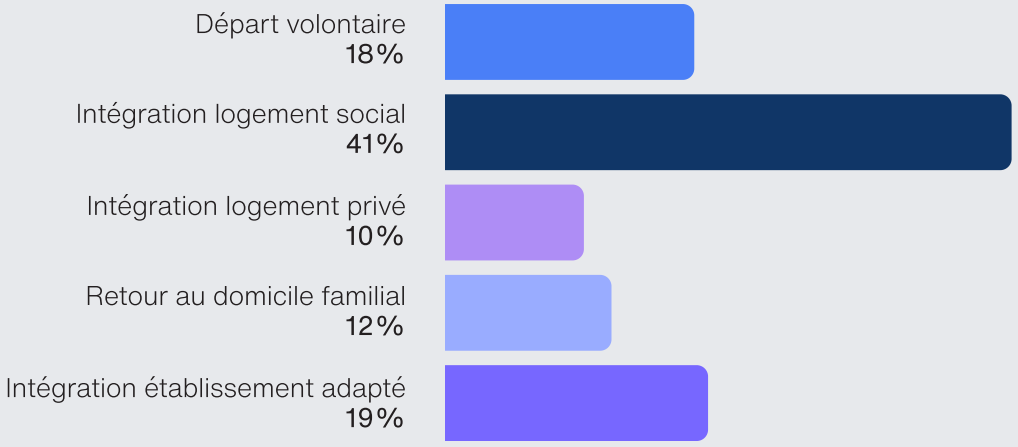
211
personnes prises en charge au total en 2025 sur l'ensemble des dispositifs

DONT :

- **46** Permissionnaires
- **27** Dispositif APVC
- **17** Placement extérieur

40
personnes ont quitté le CHRS Belleville en 2025 (hors permissionnaires)

DONT :



BILAN 2025 DU CHRS ATHÈNES :

14 671
nuitées réalisées en 2025

soit un taux d'occupation de
90%

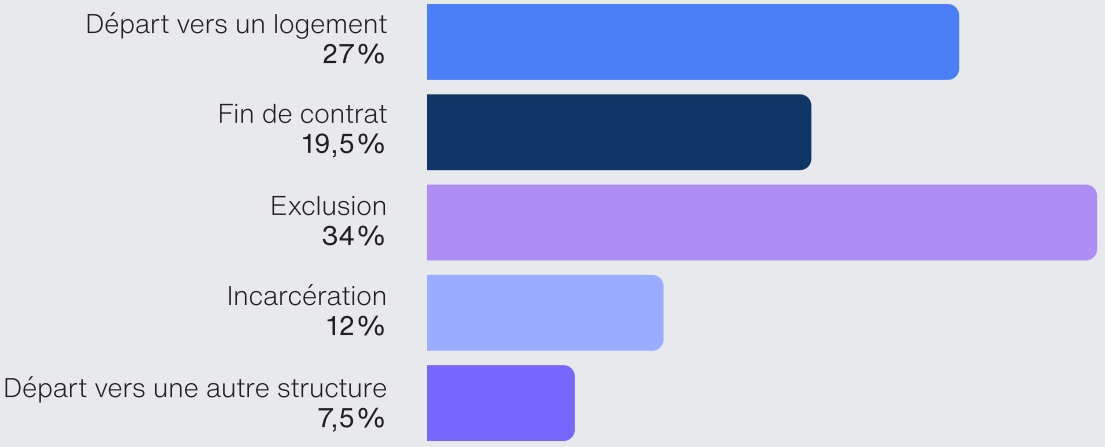
42
personnes ont été nouvellement admises au CHRS Belleville en 2025 (hors permissionnaires)

93
personnes prises en charge au total en 2025 sur l'ensemble des dispositifs

DONT :

- **29** Sursis probatoire
- **17** Dispositif ALT
- **35** Placement extérieur

41
personnes ont quitté le CHRS Athènes en 2025



LE LIEU D'ACCUEIL RSA

MARSEILLE

EN 2025
611
PERSONNES SUIVIES PAR LE LIEU D'ACCUEIL RSA

Le lieu d'accueil RSA APCARS à Marseille a pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, en proposant un accompagnement individualisé et adapté à la situation de chaque personne.

DANS QUEL CADRE ?

L'APCARS poursuit son action en partenariat avec l'association CCO (Centre de Culture Ouvrière).

Dans le cadre du marché public DARAE (Dispositif d'Accompagnement et de Remobilisation vers l'Activité et l'Emploi), deux mesures d'accompagnement sont mises en œuvre :

- La mesure ASI (Accompagnement Social Individualisé)
 Territoire d'intervention : 1er, 5e, 6e et 7e arrondissements de Marseille.

- La mesure AGT (Accompagnement Global Tripartite)
 Territoire d'intervention : 4e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e arrondissements de Marseille.

Dans le cadre du RSA rénové, l'APCARS travaille en étroite collaboration avec les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) de l'association ACOPAD et de la Fondation Apprentis d'Auteuil afin d'assurer un accompagnement coordonné des bénéficiaires.

COMMENT ?

L'ASI s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés sociales constituant un frein à leur engagement dans une démarche d'insertion professionnelle. Cet accompagnement vise à apporter un soutien dans les démarches administratives et sociales, à rechercher des solutions adaptées aux problématiques rencontrées et à favoriser la reprise de confiance en soi, indispensable à la construction d'un projet d'insertion.

L'AGT s'adresse à des personnes engagées dans un accompagnement social et présentant des perspectives d'insertion professionnelle. Ce dispositif associe les compétences d'un accompagnateur à l'emploi, d'un travailleur social et d'un psychologue du travail. L'accompagnement vise un retour progressif vers la formation, l'emploi ou une activité, tout en travaillant simultanément la levée des derniers freins à l'insertion et la remobilisation des bénéficiaires.

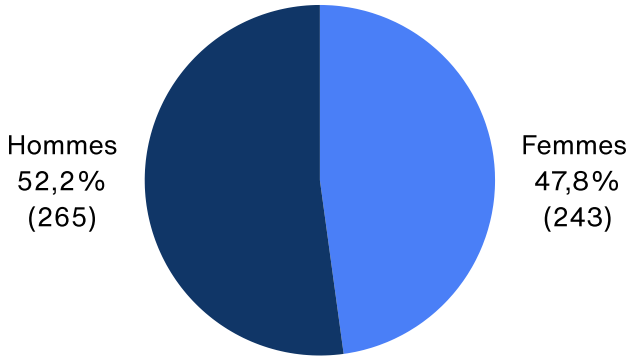
En complément des accompagnements individuels, l'APCARS propose aux bénéficiaires de participer à des sorties culturelles favorisant l'ouverture, la création de liens sociaux, la remobilisation et l'accès à la culture.

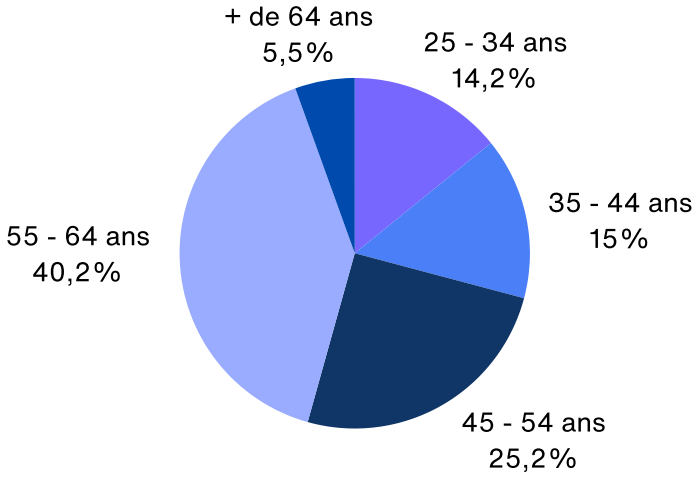
Des ateliers collectifs sont également régulièrement organisés afin de renforcer les compétences des bénéficiaires, notamment :
- Simulations d'entretiens d'embauche ;
- Ateliers de rédaction de CV ;
- Techniques de recherche d'emploi.

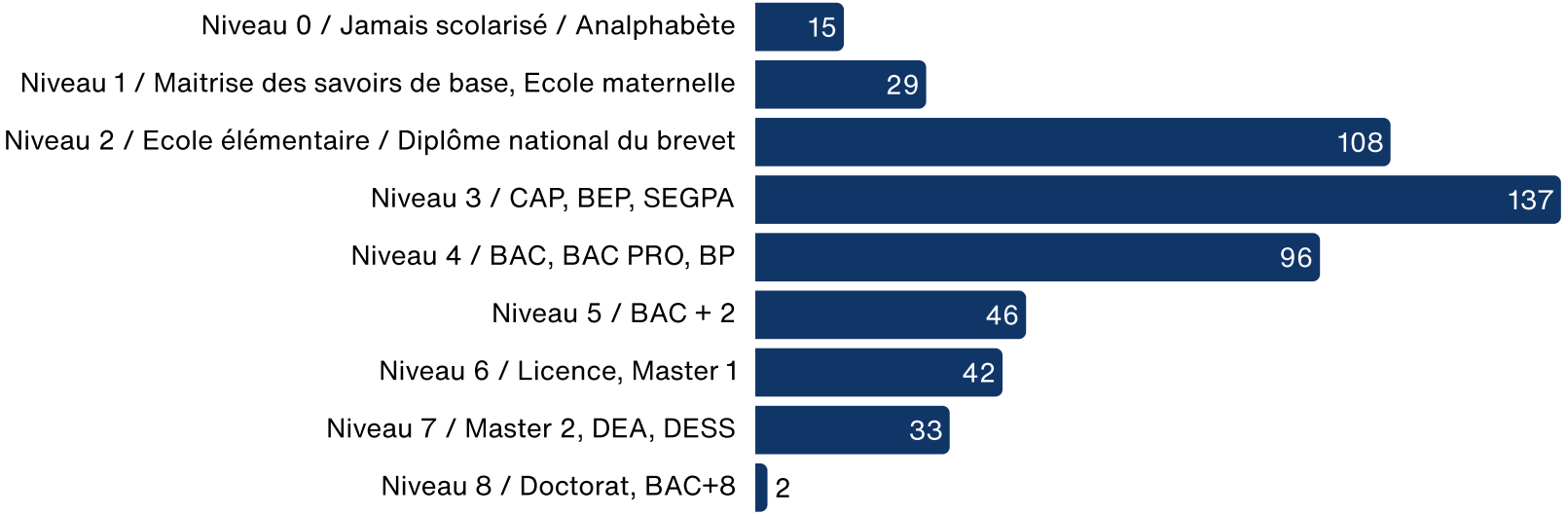
MESURE ASI - BILAN 2025 & TYPOLOGIE DU PUBLIC :

En 2025 dans le cadre d'une mesure ASI :

- 508 personnes ont établi un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ;
- 2 234 rendez-vous ont été programmés ;
- 1 516 rendez-vous ont été honorés.



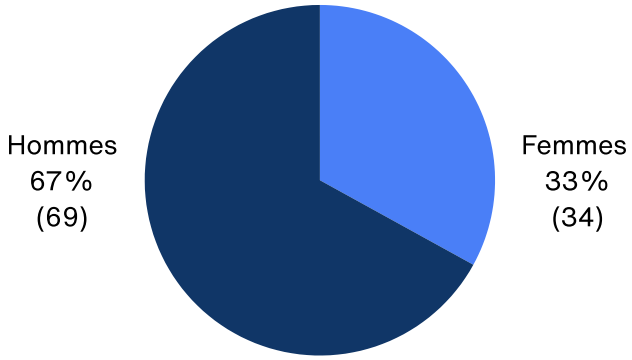


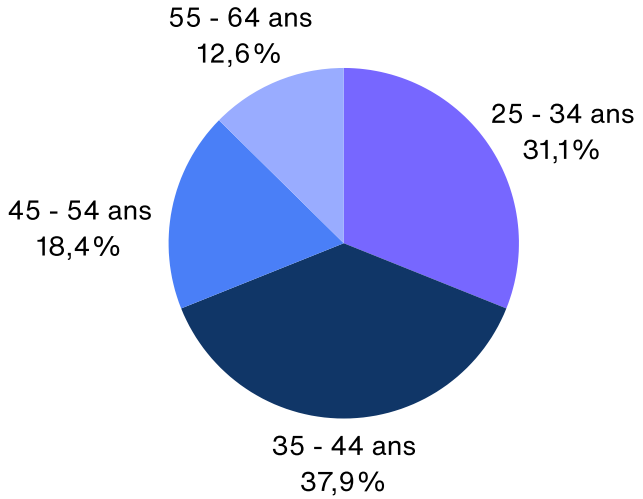


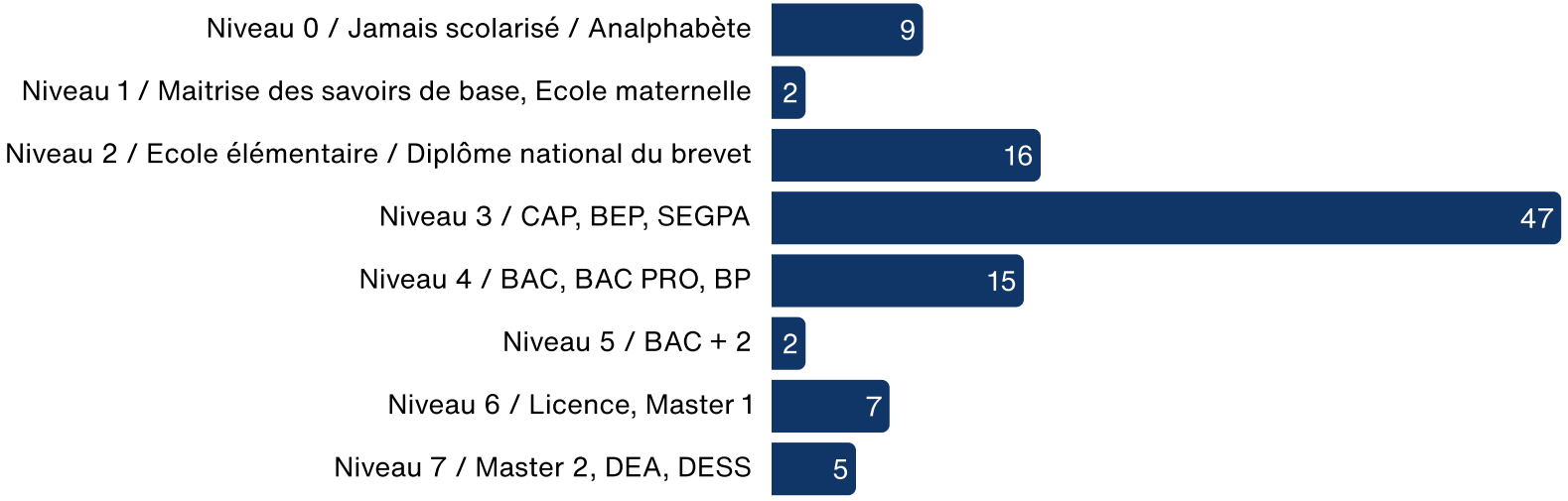
MESURE AGT - BILAN 2025 & TYPOLOGIE DU PUBLIC :

En 2025 dans le cadre d'une mesure AGT:

- 108 personnes ont signé un Contrat d'Engagement Réciproque (CER) ;
- 1 782 rendez-vous ont été programmés ;
- 1 211 rendez-vous ont été honorés.







LE RELAIS RSA BAUMETTES ET LUYNES

MARSEILLE

EN 2025
338
PERSONNES EN LIEN AVEC LES RELAIS RSA

Le Relais RSA APCARS à Marseille intervient dans les Centres Pénitentiaires des Baumettes et d'Aix-Luynes. Ce dispositif a pour objectif (par référente sociale) d'informer 200 détenus écroués et d'en accompagner 100 d'entre eux durant une année.

DANS QUEL CADRE ?

Selon la période d'intervention, nous distinguons différents types d'accompagnement social :

- L'accompagnement des détenus au début de leur incarcération ;
- L'accompagnement des détenus dans le cadre d'une préparation à la sortie, afin d'élaborer un projet d'insertion sociale ;
- L'accompagnement des sortants de prison et/ou personnes placées sous-main de justice dans le cadre d'un relais avec le droit commun et d'une réactivation des droits.

Le Relais RSA intervient sur signalement de tout partenaire interne : SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), détention : surveillants et gradés pénitentiaires, PAD (point d'accès au droit), Mission Locale, France Travail, aumônier, Unité sanitaire, etc.

Les partenaires peuvent utiliser la fiche de signalement conçue par le Relais RSA. Le dispositif peut également intervenir sur signalement d'un partenaire extérieur à l'établissement : Pôle d'Insertion, Référent RSA et les membres de la famille de la personne détenue.

Les saisines directes du service, par les personnes détenues, sont aussi possibles et sont majeures. En effet, le Relais RSA dispose de sa propre boîte aux lettres qui lui permet de recevoir le courrier des détenus : demande de rendez-vous, relance de l'accompagnement, transmission d'informations, etc.

COMMENT ?

La référente sociale rencontre les bénéficiaires du RSA en entretien individuel. Un entretien dure environ 30 minutes (en détention) et 45 min/1h (à l'APCARS).

Il est important de souligner que la référente sociale ne dispose pas, en détention, de matériel informatique/téléphonique nécessaire lors de l'entretien et qu'elle n'a pas accès aux fiches pénales.

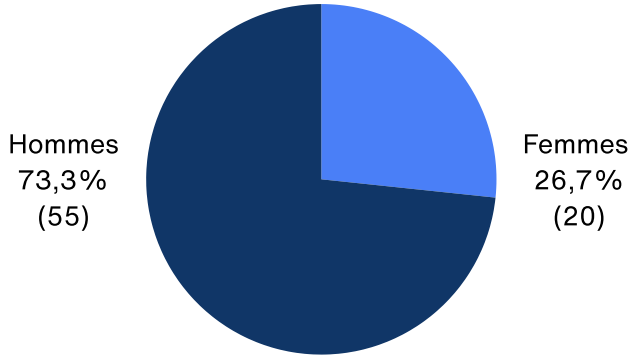
Par conséquent, pour la bonne mise en œuvre de l'action du relais RSA, un véritable travail post-entretien et partenarial (avec le SPIP, Les Pôles Insertions et la CAF) est nécessaire afin de finaliser le travail engagé.

La complexité des conditions d'intervention de la référence sociale et des situations sociales induites par l'incarcération, nécessite plusieurs rencontres avec le détenu, ce qui engendre de nombreux accompagnements sociaux.

RELAIS RSA BAUMETTES - BILAN 2025 :

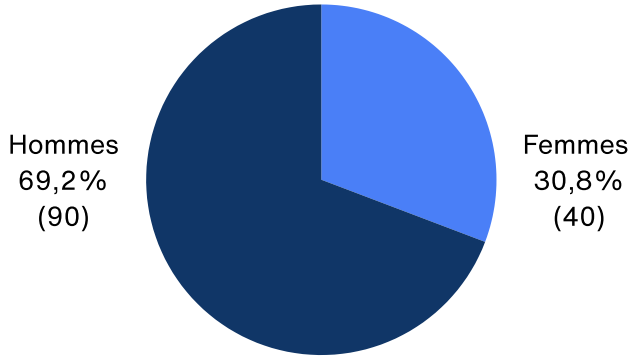
75

personnes BRSA ont été informées par le Relais RSA Baumettes en 2025



130

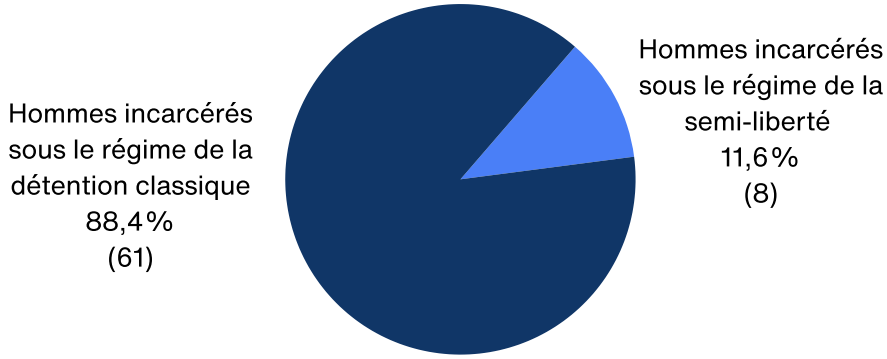
personnes ont été accompagnées, dans le cadre de leur début et fin de parcours carcéral, au sein du CP Baumettes et de la permanence à l'APCARS.



RELAIS RSA AIX-LUYNES - BILAN 2025 :

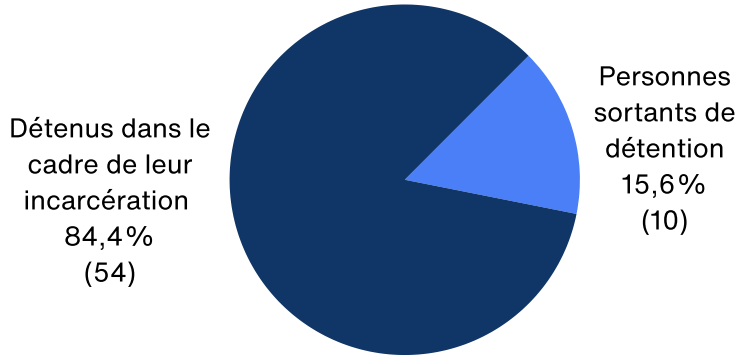
69

personnes BRSA ont été informées par le Relais RSA Aix-Luynes en 2025



64

personnes ont été accompagnées, dans le cadre de leur début et fin de parcours carcéral, au sein du CP d'Aix-Luynes et de la permanence à l'APCARS.



La période de présence de la référente RSA s'étend du 01/02/2025 au 01/10/2025 sur le CP d'AIX-LUYNES. Ainsi, les statistiques ne sont pas représentatives de l'activité annuelle.

LES ACTUALITÉS & ÉVOLUTIONS
DE L'APCARS EN 2025

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions structurantes pour l'APCARS, tant sur le plan institutionnel qu'organisationnel.

Le développement des activités, les projets portés par les différents services, les évolutions de la gouvernance, le renforcement de la communication et la poursuite de la stratégie de diversification des financements ont contribué à accompagner les transformations de l'association. Cette dynamique s'est appuyée sur l'engagement des administrateurs, des salariés, des partenaires et des bénévoles qui participent, au quotidien, à la mise en œuvre du projet associatif.

Les pages qui suivent reviennent sur les actions menées pour renforcer la visibilité de l'association, les évolutions de sa gouvernance ainsi que les éléments financiers qui ont marqué l'exercice 2025.

FAITS MARQUANTS :

- Election de Julie Brément au conseil d'administration de Citoyens et Justice, fédération des acteurs socio-judiciaires
- Organisation de deux rencontres entre les administrateurs et les salariés de l'association, à Paris et à Marseille.

ÉVOLUTIONS DES SERVICES :

- Création du poste de chargée de communication et recrutement de Lucie Van de velde à ce poste

EN 2025
12M
D'EUROS DE BUDGET GLOBAL

BILAN FINANCIER

Stable par rapport à l'exercice précédent, le résultat comptable affiche un excédent de 131 K€, en net redressement par rapport au déficit de 296,4 K€ enregistré en 2024. Un rapport de la trésorière, Caroline de la Tournelle.

COMPTE DE RÉSULTAT 2025 :

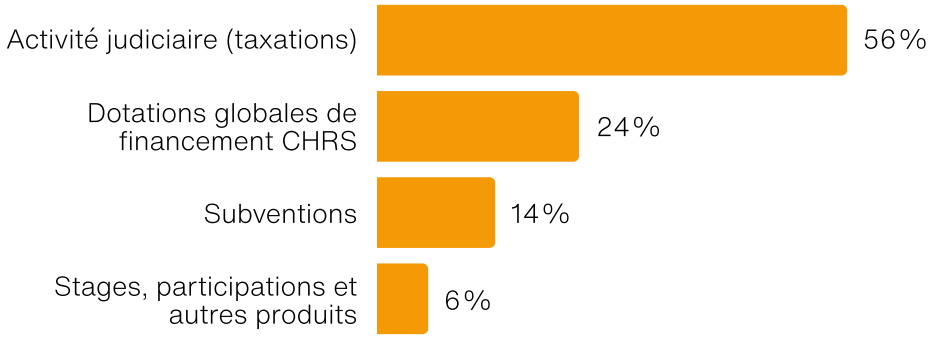
12 206 K€	12 075 K€	+ 131 K€	137
PRODUITS	CHARGES	EXCÉDENT (1%)	ETP AU 31/12/2025

Les produits de l'association s'établissent à 12 206 K€, stables par rapport à 2024. Avec 12 075 K€ de charges, l'exercice dégage un excédent de 131 K€, soit 1% des produits, en redressement après le déficit de 296 K€ enregistré en 2024.

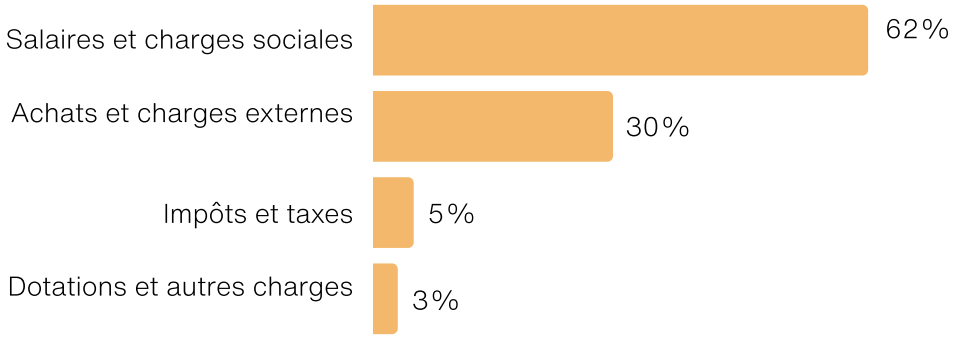
Ce redressement repose sur la progression de l'activité judiciaire (+3%), portée par les enquêtes de personnalité en Île-de-France (+38%), sur la hausse des subventions (+9%, à 1 622 K€) et sur le développement des stages (+25%, 416 K€). Les dotations globales de financement des deux CHRS restent stables. Côté charges, la masse salariale atteint 8 026 K€ (+ 4%) pour 137 ETP, soit 67% des produits.

Répartition des produits :

En % du total



Répartition des charges :



BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 :

6 503 K€
TOTAL DU BILAN

2 323 K€
SITUATION NETTE

1 308 K€
TRÉSORERIE RÉELLE

4,5 mois
DE CRÉANCES DE TAXATIONS

Actif :

Immobilisations nettes	**338**
Créances clients (taxations)	**2 627**
Autres créances et charges constatées d'avance	**105**
Disponibilités	**3 433**
TOTAL	**6 503**

Passif :

Fonds propres (situation nette)	**2 323**
Fonds dédiés	**207**
Provisions pour risques et charges	**378**
Dettes (dont 2 125 K€ de concours bancaires)	**3 595**
TOTAL	**6 503**

Lecture du bilan :

- Les créances clients (2 627 K€) correspondent aux taxations réalisées au 31 décembre 2025 et non encore recouvrées, soit environ 4,5 mois d'activité.
- Les disponibilités (3 433 K€) doivent être rapprochées des concours bancaires inscrits au passif (2 125 K€) : la trésorerie réelle s'établit à 1 308 K€, en légère progression par rapport à 2024.
- La situation nette passe de 2 248 K€ à 2 323 K€, sous l'effet de l'affectation du résultat et du renforcement des réserves de compensation des deux CHRS ; les provisions reculent de 533 K€ à 378 K€.

COMMUNICATION & PRESSE

Suite à l'arrivée d'une chargée de communication en janvier 2025 après une vacance de plusieurs années à ce poste, une stratégie de communication a pu être développée pour renforcer la visibilité de l'APCARS.

STRUCTURER LA COMMUNICATION DE L'APCARS :

En 2025, l'APCARS a amorcé la structuration de sa communication avec la création d'une fonction communication dédiée. Jusqu'alors, la communication reposait principalement sur le site internet, plus alimenté depuis plusieurs années, le rapport d'activité annuel, quelques supports produits ponctuellement par les services ou des prestataires et une page LinkedIn utilisée essentiellement pour les recrutements.

La mise en place d'une stratégie de communication a visé plusieurs objectifs :

- Renforcer la visibilité de l'association ;
- Valoriser les actions et expertises développées par les services ;
- Soutenir le développement de partenariats ;
- Favoriser la communication interne ;
- Contribuer à la diversification des financements.

Afin d'atteindre ces objectifs, un travail d'harmonisation de l'identité visuelle a été engagé avec la simplification du logo, l'enrichissement de la palette graphique et l'actualisation de la charte graphique de l'association.

La communication de l'association s'est également enrichie par la création ou la refonte de nombreux outils destinés aux bénéficiaires, aux partenaires, aux institutions et aux financeurs.

Plusieurs actions ont été menées afin d'accroître la visibilité de l'APCARS et de ses expertises : reprise de la gestion et maintenance du site internet, animation de la page LinkedIn, valorisation des actions des services, développement des relations presse, organisation d'événements et soutien à la recherche de financements privés.

L'année a notamment été marquée par l'organisation de rencontres associatives à Paris et Marseille entre les salariés et un conseil d'administration en partie renouvelé.

Les actions de communication ont également permis de développer la présence de l'APCARS dans les médias à travers plusieurs interviews, reportages et documentaires mobilisant les professionnels de l'association.

En parallèle, une démarche de prospection auprès de fondations, fonds de dotation et mécènes a été engagée afin de soutenir le développement de projets dans les champs de l'insertion, de l'aide aux victimes et de la justice restaurative.

ZOOM SUR

La page Linkedin APCARS, véritable levier de visibilité pour l'association

En 2025, la page LinkedIn de l'APCARS a connu une évolution significative. Initialement utilisée essentiellement pour diffuser les offres d'emploi de l'association, elle est devenue un outil de valorisation des actions, des partenariats, de l'expertise des équipes et des actualités de l'APCARS.

PUBLICATIONS

- 44 publications en 1 an
- 100% de trafic organique (pas de publications sponsorisées)

NOMBRE D'ABONNÉS

- 903 abonnés début 2025
- 1378 abonnés début 2026
- 53% d'augmentation

TRAFIC

- 1 à 5 visites de la page par jour
- Pics jusqu'à 20 visiteurs/jour

NOMBRE D'IMPRESSIONS (VUES)

- 980 impressions en moyenne sur un post
- Jusqu'à 6760 impressions sur un post
- 42 000 impressions en un an (tous posts confondus)

TAUX D'ENGAGEMENT (INTERACTIONS)

- Jusqu'à 68% d'engagement sur un post
- 790 réactions au total sur 1 an
- Jusqu'à 770+ clics sur un post
- 200 clics en moyenne sur un post

ZOOM SUR

La revue de presse de l'année 2025

L'année 2025 a permis de renforcer la visibilité de l'APCARS dans les médias nationaux et spécialisés grâce à plusieurs interventions de salariés de l'association sur des thématiques liées à la justice, à l'insertion et à l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

Février 2025 | Actu-juridique.fr :
Mathilde Dubois, directrice des services APCARS à Créteil, a été interviewée par le média en ligne Actu-juridique.fr pour présenter les ESR.

Octobre 2025 | Film documentaire "STUPS" :
Nasser Hedjazi et Selim, intervenants socio-judiciaires du service justice de Marseille, apparaissent dans le film documentaire "STUPS", réalisé par Alice Odiot et Jean-Robert Viallet. Ils y sont filmés lors d'entretiens ESR dans les geôles du TJ de Marseille. Le film est sorti au cinéma en octobre 2025.

Novembre 2025 | Le Monde :
Nasser Hedjazi a apporté son témoignage dans un article du Monde consacré au narcotrafic à Marseille.

Décembre 2025 | Radio Classique :
Alexandra Bui, cheffe du service justice de Marseille, a été interviewée par Radio Classique dans le cadre d'un reportage consacré au narcotrafic.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APCARS

En 2025, la gouvernance de l'APCARS a été partiellement renouvelée, avec l'arrivée de nouveaux administrateurs et membres du COMEX. Leurs expertises complémentaires sont venues enrichir les réflexions stratégiques de l'association et renforcer la diversité des regards au service du projet associatif.

LA GOUVERNANCE DE L'APCARS EN 2025 :

Le bureau / COMEX :

PRÉSIDENT | **André ZERVUDACHI** | *Managing director, Crédit Agricole CIB*
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE | **Huguette BENSAÏD** | *Retraitée du secteur social*
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT | **Pascal SOURIAU** | *Ancien directeur des services justice de l'APCARS*
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE | **Anne BROCHES** | *Ancienne DRH de grandes entreprises* | A rejoint le COMEX en 2025
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT | **Pierre LAURANS** | *Gérant d'une société de conseil/formation* | A rejoint le COMEX en 2025
TRÉSORIÈRE | **Caroline DE LA TOURNELLE** | *Directrice en missions de conseils en fusions* | A rejoint le COMEX en 2025
TRÉSORIÈRE ADJOINTE | **Béatrice BRUN** | *Directrice administrative et financière, MGI* | A rejoint le COMEX en 2025

Le conseil d'administration :

Jacques BONNEAU | *Retraité du secteur social*
Emmanuel DOMENACH | *Avocat*
Agnès DOUVRELEUR | *Magistrate honoraire réserviste* | A rejoint le CA en 2025
Elvys FIOKOUNA | *Directeur opérationnel, BNP Paribas Immobilier Promotion*
Charles GALLET | *Educateur spécialisé retraité*
Juliette GAY | *Magistrate honoraire à Marseille*
Fabienne KLEIN-DONATI | *Magistrate honoraire* | A rejoint le CA en 2025
Christian LEQUESNE | *Professeur de science politique*
Geneviève MAILLET | *Avocate au Barreau de Marseille, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Marseille*
Jean PARTOUCHE | *Conseiller parlementaire*
Edgard SARFATI | *Avocat au Barreau de Paris* | A rejoint le CA en 2025
Dominique TRICAUD | *Avocat au Barreau de Paris*
Jacqueline TUFFELLI | *Médecin retraitée, a travaillé dans le milieu carcéral*

NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

PARTENAIRES TERRITORIAUX

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

NOS FÉDÉRATIONS

CONTACTER L'APCARS

SIÈGE
16 rue de Châteaudun - 75009 Paris
Tel : 07 62 85 14 41
direction@apcars.org

ÎLE-DE-FRANCE

Service régional d'enquête de personnalité
Tribunal de Commerce
1 Quai de la Corse
75004 PARIS
Tel : 01 44 32 52 25
enquete.personnalite@apcars.org

Service régional de justice restaurative
Tel : 06 61 54 17 89
justice.restaurative@apcars.org

PARIS

APCARS 75
Tribunal judiciaire
Parvis du tribunal
75859 PARIS CEDEX 1

Service d'enquête sociale renforcées
Tel : 01 44 32 51 17 – 01 87 27 99 92
esr75@apcars.org

Service de stages de responsabilisation et de sensibilisation
Tel : 06 61 49 56 73
stages75@apcars.org

CHRS – Belleville
45 rue Rébeval
75019 PARIS
Tel : 01 40 22 60 90
chrs.belleville@apcars.org

CRÉTEIL

APCARS 94
Tribunal judiciaire
Rue Pasteur Vallery Radot
94011 CRETEIL CEDEX

Secrétariat
Tel : 01 41 78 71 82
secretariat94@apcars.org

Service d'enquête sociale renforcées
Tel : 01 41 78 71 98
esr94@apcars.org

Service de contrôles judiciaires
Tel : 01 41 78 71 82
controle.judiciaire94@apcars.org

Service de stages de responsabilisation et de sensibilisation
Tel : 01 41 78 71 81
stages94@apcars.org

Bureau d'Aide aux Victimes
Tel : 01 41 78 71 86
bav94@apcars.org

BOBIGNY

APCARS 93
Tribunal judiciaire
173 Avenue Paul Vaillant-Couturier
93008 BOBIGNY CEDEX

Service d'enquête sociale renforcées
Tel : 01 48 31 73 62
esr93@apcars.org

MARSEILLE

APCARS 13
5 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service justice
22 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tel : 04 91 59 83 72
tjmarseille@apcars.org

Service de stages de responsabilisation et de sensibilisation
Tel : 04 91 59 83 72
stages13@apcars.org

CHRS Athènes
5 rue d'Arcole
13006 Marseille
Tel : 04 86 68 40 36
direction-apcarsmarseille@apcars.org

Service RSA
22 cours Pierre Puget
13006 Marseille
Tel : 04 12 04 63 81
rsa@apcars.org

apcars

Rédaction : le président, le directeur, les chefs de service et les salariés
Réalisation : service communication de l'APCARS